



Assemblée générale

Soixante-troisième session

15^e séance plénière

Lundi 29 septembre 2008, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann. (Nicaragua)

*En l'absence du Président, M^{me} Ochir (Mongolie),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 9 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thongloun Sisoulith, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao.

M. Sisoulith (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter chaleureusement, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, M. D'Escoto Brockmann, diplomate aguerri du Nicaragua, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Je suis convaincu que, sous son égide, l'Assemblée générale mènera à bien ses travaux.

La République démocratique populaire lao pense que l'ONU demeure une tribune importante et prééminente permettant d'examiner les questions afférentes à la coopération internationale en matière de développement économique, de paix et de sécurité, des droits de l'homme et de primauté du droit, sur la base du dialogue, de la coopération et de l'élaboration d'un consensus entre les États. Cela fait plus d'un demi-

siècle que l'ONU joue un rôle crucial dans le maintien de la paix et la sécurité internationales et de la promotion des progrès socioéconomiques des États Membres, notamment dans les pays en développement.

Pourtant, alors que la situation internationale devient de plus en plus complexe et imprévisible, l'ONU a de plus en plus besoin d'institutions plus solides et efficaces. Nous estimons que la réforme de l'ONU doit être globale, transparente, inclusive et équilibrée. Nous devons renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale et revitaliser ses travaux.

Nous devons également réformer le Conseil de sécurité, pour en faire un organe plus démocratique et représentatif, comprenant de nouveaux membres, permanents aussi bien que non permanents. Il est tout aussi important de renforcer substantiellement le volet développement de l'ONU, qui comprend le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les commissions régionales et le Compte de l'ONU pour le développement pour leur permettre d'aider davantage les pays en développement.

Dans ce contexte, nous félicitons le Secrétaire général Ban Ki-moon pour les efforts qu'il déploie afin de faire de l'ONU une organisation plus réactive, plus dynamique, plus multifonctionnelle et plus efficace. Le dévouement personnel du Secrétaire général à la cause de la paix et les efforts qu'il déploie pour trouver des solutions aux trois grandes crises financière,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



énergétique et alimentaire mondiales méritent toute notre reconnaissance.

La situation difficile et complexe qui prévaut actuellement dans le domaine du désarmement continue de nous préoccuper. Nous savons que les armes nucléaires continuent de poser une menace. Il appartient donc aux États dotés de l'arme nucléaire de respecter les engagements sans équivoque auxquels ils ont souscrit afin d'éliminer totalement les armes nucléaires. Il faut redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse afin de parvenir au désarmement nucléaire et à la non-prolifération sous tous ses aspects.

La mondialisation offre de multiples perspectives de développement économique, mais les difficultés auxquelles se heurte la planète exigent que nous leur consacrons toute notre attention. Les pays en développement, notamment les groupes de pays les plus vulnérables – les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement – ont pris des mesures importantes pour s'intégrer davantage dans l'économie mondiale. Or, ces pays continuent de pâtir des infrastructures de base de mauvaise qualité, d'un accès limité aux marchés, aux capitaux et aux nouvelles technologies et d'une insuffisance des investissements et des financements.

L'augmentation soudaine des prix du pétrole et des denrées alimentaires a entraîné une période d'instabilité économique dans de nombreux pays. Pour lutter contre ce problème, nous insistons sur la nécessité de mettre pleinement et efficacement en œuvre la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire et de créer une banque alimentaire mondiale et un fonds alimentaire international afin de garantir la sécurité alimentaire à long terme des pays en développement, notamment des plus vulnérables d'entre eux.

En outre, l'énorme potentiel non utilisé de ces pays doit être exploré et exploité au maximum, grâce à un investissement et un transfert de technologie accrus des pays développés et d'autres partenaires du développement dans l'intérêt commun.

L'objectif de la réalisation de la paix et de la prospérité demeure la priorité suprême de la communauté internationale; pourtant, les conflits interétatiques, le terrorisme et les sanctions et interventions unilatérales illégitimes continuent de faire obstacle à cet objectif. Nous sommes profondément consternés par la persistance du conflit

qui perturbe la vie des peuples du Moyen-Orient depuis des décennies, en particulier le peuple palestinien qui lutte pour exercer son droit à l'auto-détermination et avoir son propre État.

Nous sommes profondément attristés par le nombre de victimes et la quantité de dégâts matériels infligés à l'Iraq et l'Afghanistan. Nous restons préoccupés par l'embargo imposé à la République de Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique; il s'agit là d'un acte manifestement illégal et contraire aux intérêts légitimes des peuples des deux pays. Sur ces questions, la République démocratique populaire lao exhorte les parties concernées par les conflits susmentionnés à rechercher des moyens de régler pacifiquement leurs différends. Nous espérons sincèrement que les peuples qui vivent dans ces zones touchées par des conflits pourront connaître la paix et la prospérité dans les plus brefs délais.

À la différence de la plupart des calamités, le réchauffement de la planète a des répercussions non seulement sur les moyens de subsistance de chaque être humain mais également sur le cours de l'histoire de l'humanité. Le changement climatique deviendra d'autant plus alarmant qu'il entraînera bien d'autres problèmes économiques et sociaux en plus de ceux auxquels notre monde a à faire face. C'est pourquoi il est urgent d'agir au niveau mondial pour traiter la question du changement climatique conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées. En élaborant des politiques de lutte contre le changement climatique, nous devons promouvoir la prise en compte des trois aspects du développement durable – le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Nous demandons à cet égard l'application complète de la feuille de route de Bali.

Comme il a été largement exprimé lors de la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'absence de mise en œuvre efficace des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD, nous préoccupe toujours autant. En conséquence, il faut, en priorité, garantir une mise en œuvre efficace et complète des objectifs et engagements convenus. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il faut d'urgence répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, grâce à la mise en œuvre complète et efficace, dans les délais prescrits du Programme d'action de Bruxelles et du Programme d'action d'Almaty par toutes les parties

prenantes, comme le demande le Document final du Sommet mondial de 2005.

Les pays en développement sans littoral ont à faire face à une difficulté toute particulière du fait qu'ils n'ont pas accès à la mer. La coopération internationale est cruciale pour la réussite des objectifs de développement de ces pays. Nous aimerions donc souligner l'importance du prochain examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty qui doit avoir lieu les 2 et 3 octobre 2008, ici à New York, ce qui devrait donner à la communauté internationale l'occasion d'apprécier les progrès réalisées, les leçons tirées et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme.

En sa qualité de pays membre, la République démocratique populaire lao est heureuse de constater la stabilité continue résultant de l'intégration renforcée de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui contribue sensiblement au maintien de la paix et à l'expansion de la coopération dans la région et dans le monde. Dernièrement, la signature de la Charte de l'ANASE, qui a transformé l'Association en une organisation régionale fondée sur des règles, a été un événement d'une importance majeure.

La République démocratique populaire lao continue de jouir de la stabilité politique et sociale. Aussi, notre développement socioéconomique a enregistré d'importants progrès, ce qui ressort de la croissance élevée et soutenue de notre produit intérieur brut. En dépit de ces progrès, la République démocratique populaire lao continue à se heurter à des difficultés. La hausse des prix du pétrole, l'inflation et le ralentissement économique mondial entravent notre évolution vers la prospérité économique.

Cette année, nous avons aussi connu de graves inondations qui ont causé de lourds dégâts matériels dans tout le pays. Pourtant, malgré tout cela, en améliorant la qualité de l'infrastructure de base et des ressources humaines et en coopérant avec nos partenaires internationaux, nous sommes résolus à poursuivre notre double stratégie d'éradication de la pauvreté et d'intégration régionale. Au rythme où vont les choses, nous espérons faire sortir notre pays de l'ornière du sous-développement d'ici à 2020.

Je ne saurais terminer mon intervention sans réaffirmer que le développement doit continuer d'occuper une place centrale et prioritaire dans notre action si l'on souhaite parvenir à la paix et au respect des droits de l'homme, deux notions qui sont

inextricablement liées. La République démocratique populaire lao réitère sa volonté inébranlable de continuer à coopérer pleinement avec la communauté internationale pour instaurer un monde débarrassé de la peur et de la misère et enraciné dans un nouvel ordre juste et équitable. Je suis persuadé qu'ensemble nous pourrions atteindre de nouveaux horizons.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Son Excellence Monsieur Rashid Meredov, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Turkménistan.

M. Meredov (Turkménistan) (*parle en russe*) : Je salue chaleureusement tous les participants et les félicite à l'occasion du début des travaux de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais tout d'abord transmettre les vœux de paix et de prospérité du Président du Turkménistan, S. E. M. Gurbanguly Berdymukhammedov, aux représentants ainsi qu'aux peuples qu'ils représentent. Permettez-moi également d'adresser mes félicitations au Président, M. Miguel d'Escoto Brockmann pour son élection à ce poste de responsabilité élevé et lui souhaiter plein succès dans la conduite de travaux fructueux durant la soixante-troisième session de l'Assemblée. Je voudrais également adresser mes remerciements à M. Srgjan Kerim pour avoir dirigé avec tant de brio l'Assemblée à sa précédente session et pour avoir collaboré si activement avec les délégations.

L'Organisation des Nations Unies, chargée d'aborder et de régler les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se trouve actuellement à l'un des moments les plus critiques de son histoire. Cela apparaît clairement si l'on considère l'évolution actuelle de la situation qui prévaut aux niveaux mondial et régional. L'éventail des menaces et des défis actuels exige que l'on élabore de manière adéquate toute une série de mesures visant à les éviter grâce à la coopération entre tous les États Membres.

Aujourd'hui, il nous faut prendre des mesures véritables pour relever les défis mondiaux tels que le terrorisme international, la traite des personnes, la criminalité organisée, le trafic de drogues, et la menace de la prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes également témoins des effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. En outre, la communauté mondiale

est touchée par des problèmes de nature générale liés à l'énergie et à la sécurité alimentaire.

Le Turkménistan participe par principe activement au processus visant à recenser les mesures conjointes pouvant être prises pour régler les problèmes les plus pressants de notre époque. Dans ce contexte, nous considérons qu'il est prioritaire d'intensifier l'action internationale visant à garantir la paix et la sécurité. La lutte antiterroriste constitue l'un des aspects les plus importants de ce problème.

Le Turkménistan, en tant que partie aux principaux instruments de l'ONU visant à lutter contre le terrorisme international et la criminalité organisée, appuie les efforts déployés par l'Organisation pour mettre en place une stratégie mondiale de lutte antiterroriste et est disposé à fournir, en la matière, une aide concrète à la communauté internationale.

La non-prolifération des armes de destruction massive est une question prioritaire à l'ordre du jour international, liée au maintien de la paix et de la sécurité. Notre pays s'emploie activement à élaborer des mesures de non-prolifération et s'efforce de les appliquer concrètement aux échelons national et international. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à d'autres instruments juridiques internationaux de grande importance dans ce domaine, le Turkménistan s'est associé à des initiatives internationales visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive.

Dans ce sens, la signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, élaboré et adopté sous l'égide de l'ONU en 2006, constitue une facette importante des efforts déployés par la communauté internationale pour régler ce problème.

Il nous faut aujourd'hui aborder sous un angle nouveau le système existant de maintien de la paix et de la sécurité internationales. La situation actuelle et les tendances qui se font manifestement jour exigent l'adoption d'une approche adéquate et la formulation de mesures globales à l'application desquelles la communauté des nations doit prendre part. Je suis convaincu que les discussions et les pourparlers qui ont lieu dans le cadre de la présente session nous donneront l'occasion de dresser le bilan de l'ensemble de la situation qui règne actuellement dans le monde afin de garantir une vie sûre aux États et aux peuples.

Il ne fait aucun doute que l'Assemblée générale contribuera à renforcer les efforts déployés par les États Membres en vue de l'application effective de ces mesures. Le Turkménistan est favorable à une coopération étroite avec l'ONU en vue d'adopter des mesures globales permettant une action collective pour régler les problèmes les plus urgents de notre époque. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est nécessaire d'examiner les nouveaux éléments qualitatifs qui permettent d'assurer la sécurité.

L'un des plus importants est la sécurité énergétique qui fait désormais partie intégrante du système de sécurité mondiale. La disponibilité et l'accessibilité de carburant et de ressources énergétiques, leur fourniture sans entrave sur les marchés internationaux ainsi que leur utilisation par les consommateurs sont devenus des facteurs importants du développement de l'ensemble de l'économie mondiale.

Étant l'un des grands producteurs de pétrole et de gaz naturel, le Turkménistan occupe une place importante dans le système mondial de l'énergie. Dans ce contexte, nous adoptons une approche particulièrement responsable dans l'établissement d'une coopération internationale fondée sur nos intérêts nationaux et les besoins de nos partenaires. Le principal élément de cette approche est que le Turkménistan a pour politique de diversifier les offres d'hydrocarbures et de garantir la sécurité énergétique. Il est évident que des investissements substantiels sont nécessaires pour mettre en place un système efficace et stable de sécurité énergétique mondiale et qu'une bonne partie de ces investissements doit être allouée au transport d'hydrocarbures et à la protection des infrastructures énergétiques. Afin de livrer de l'énergie en quantité suffisante sur les marchés mondiaux, il nous faut également disposer d'une infrastructure suffisamment développée de réseaux d'oléoducs.

En même temps, garantir la sécurité énergétique ce n'est pas se contenter d'accroître la quantité d'hydrocarbures extraits, de découvrir de nouveaux gisements, de développer l'infrastructure des transports ou de fournir de l'énergie aux consommateurs finaux. Nous devons également prendre en considération d'autres éléments du système, tels que la stabilité politique, la situation des marchés mondiaux et l'existence de garanties de sécurité pour les oléoducs internationaux.

Assurer la sécurité des infrastructures énergétiques implique également de les rendre moins vulnérables face aux conséquences des catastrophes naturelles et dues à l'homme, aux risques potentiels liés aux changements de situation militaire ou politique dans certaines régions du monde, aux menaces du terrorisme international, et au siphonage non autorisé des ressources énergétiques transportées d'un endroit à un autre. De tels problèmes interrompent souvent ou entravent la fourniture de carburant, en particulier du pétrole et du gaz naturel, et entraînent d'importantes pertes financières et une hausse des prix de l'énergie, ce qui a des conséquences négatives sur le développement de l'économie mondiale.

La coordination des efforts des États afin de rétablir un système unifié de sécurité énergétique est donc une question qui revêt un caractère particulier d'actualité. À cette fin, il nous faut élaborer un cadre juridique international approprié, et des mécanismes efficaces de partenariat, notamment pour la protection des systèmes de transport de l'énergie. Il semble que ce problème nous concerne tous, producteurs d'énergie, pays de transit ou consommateurs.

De ce fait, le Turkménistan a lancé une initiative visant à élaborer, sous les auspices de l'ONU, un document unique définissant les bases juridiques et les garanties de sécurité pour le fonctionnement des oléoducs internationaux. Le Turkménistan a d'ores et déjà préparé, afin de mettre en œuvre cette initiative, un projet de résolution sur la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement économique stable et à la coopération internationale, qui est soumis pour examen à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Appuyer ce projet de résolution pourrait donner de l'élan pour l'avenir et montrer que la communauté mondiale est déterminée par principe à travailler sérieusement au règlement de ces questions. Dans ce contexte, le Turkménistan est prêt à organiser en 2009 une conférence internationale sur la question, sous l'égide de l'ONU, à Ashgabat, la capitale de notre pays.

Cette année a vu un événement important dans la vie de l'Asie centrale qui, je le crois, pourrait avoir un effet positif considérable sur la situation dans la région. Je veux parler du début des travaux du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. L'inauguration du Centre a donné une nouvelle impulsion au partenariat stratégique des pays d'Asie centrale avec l'ONU pour la mise en œuvre

d'un ensemble de mesures visant à prévenir les conflits et éliminer leurs causes sous-jacentes.

Nous voyons dans l'inauguration du Centre un témoignage de la grande attention que la communauté mondiale porte aux processus en cours en Asie centrale, une compréhension claire du rôle et de l'importance de notre région dans les affaires internationales et une volonté d'apporter la meilleure aide possible au règlement des problèmes régionaux. Cette activité aura finalement pour but d'atteindre l'objectif à long terme de garantir la sécurité, la stabilité et le développement durable des États et des peuples de l'Asie centrale.

De plus, nous estimons qu'une interaction étroite des pays voisins est l'un des facteurs les plus décisifs. Dans ce contexte, en respectant scrupuleusement ses obligations internationales en tant qu'État résolument neutre, le Turkménistan cherche à coopérer dans un esprit de bon voisinage avec tous les pays de la région.

Dans cette optique, le Turkménistan fournit une aide économique et humanitaire à l'Afghanistan et appuie activement les efforts de la communauté internationale pour rétablir la paix dans ce pays frère. Nous voulons un Afghanistan pacifique et prospère, bon voisin et partenaire de tous les États de la région.

La question de la mer Caspienne a gagné une pertinence particulière dans le cadre de la coopération économique et de la stabilité régionales. De plus, son règlement global suppose l'examen des bases juridiques internationales de la coopération, ainsi que le développement à grande échelle du potentiel géoéconomique de la région caspienne en tant que bassin énergétique majeur et carrefour des transports entre l'Est et l'Ouest, le Sud et le Nord. Pour nombre d'États de la région qui n'ont pas d'accès direct aux communications maritimes internationales, la mer Caspienne est le point de passage le plus important vers les marchés mondiaux.

À cet égard, l'efficacité de l'activité en mer Caspienne est directement liée au renforcement de la sécurité dans la région adjacente. Le Turkménistan plaide pour que la région de la Caspienne soit une zone de paix, de stabilité et de coopération internationale effective sur la base du respect mutuel et d'un partenariat égalitaire.

En tant que partie intégrante de la communauté internationale, le Turkménistan considère que son avenir réside dans l'établissement d'une société

véritablement démocratique, où chaque individu, ses droits et libertés et le développement de tout son potentiel représenteront la valeur et mesure principale des progrès du pays. Il y a quelques jours seulement, le Turkménistan a connu un événement politique majeur – l'adoption de la nouvelle version de sa constitution, qui a renforcé les bases juridiques de la consolidation de l'État et de la démocratisation plus poussée de la vie sociale. En particulier, la constitution étend considérablement les pouvoirs du parlement en tant qu'organe législatif principal du pays. En outre, elle accroît le rôle des institutions locales de gouvernement et d'autonomie, auxquelles les citoyens, sur la base d'une large représentation, prennent une part active.

La démocratisation est un processus naturel de développement de tout État et de toute société, et en ce sens, le renforcement d'un État démocratique, laïc et fondé sur le droit est notre propre décision consciente souveraine, et nous suivrons résolument cette voie.

La politique étrangère turkmène est déterminée par les intérêts nationaux de notre État et de son peuple, et son objectif majeur est un développement civilisé sur la base d'une intégration positive dans les processus politiques et économiques mondiaux. Par conséquent, la coopération avec l'Organisation des Nations Unies est une orientation stratégique de notre politique étrangère, et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies nous servent de référence pour renforcer les relations du Turkménistan avec les autres États.

Nous voyons en l'ONU une organisation internationale universelle qui est le garant principal du système de sécurité globale et le cadre de l'ordre mondial présent et futur. Nous soutenons que le droit international et la Charte des Nations Unies, avec leurs principes de respect de la souveraineté de toute nation, de son choix de développement propre, et de la non-ingérence dans les affaires internes, doivent rester le fondement de l'ordre mondial ainsi que l'alpha et l'oméga des relations entre nations.

Sur cette base, le Turkménistan définit la vision de son partenariat avec l'ONU et se déclare disposé à renforcer et élargir son rôle dans le système des relations internationales, en particulier s'agissant de la consolidation des efforts des États Membres pour garantir la paix et la sécurité sur la Terre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Andrei Stratan, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires

étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldova.

M. Stratan (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais féliciter S. E. M. Miguel d'Escoto Brockmann pour son élection au poste important de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session et l'assurer de notre appui et de notre assistance sans réserve en notre qualité de Vice-Président de l'Assemblée générale.

Notre monde se trouve devant des problèmes et défis majeurs qui demandent une Organisation renforcée et revitalisée, capable de faire face aux difficultés mondiales. De ce point de vue, la République de Moldova appuie totalement le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux grandes orientations reflétées dans le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), aux initiatives ultérieures du Secrétaire général et aux résolutions adoptées sur les aspects clefs de la réforme des structures et de la gestion de l'Organisation.

Nous estimons qu'il faut renforcer le rôle de coordination du Conseil économique et social pour l'élaboration des politiques économiques et sociales mondiales, la promotion du dialogue et l'intensification de la coopération avec les institutions financières, économiques et commerciales internationales ainsi qu'avec les gouvernements en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et pensons que le Conseil doit participer au règlement des crises humanitaires et des questions liées à la reconstruction après les conflits.

La décision de lancer des négociations intergouvernementales donnera un nouvel élan à la réforme du Conseil de sécurité et stimulera un renforcement de l'efficacité des activités de l'ONU dans le domaine de la sécurité internationale et du maintien de la paix, notamment en accentuant la collaboration avec les organisations régionales et les États Membres pour trouver des solutions aux conflits dans différentes parties du monde.

Les événements qui se sont produits en Ossétie du Sud (Géorgie) ont une nouvelle fois prouvé que les conflits gelés sont des vecteurs d'instabilité et menacent la paix régionale et internationale. La République de Moldova s'est associée à la déclaration de l'Union européenne (UE) sur la dégradation de la situation en Ossétie du Sud, prononcée à la séance extraordinaire du Conseil permanent de l'Organisation

pour la sécurité et la coopération en Europe du 8 août 2008, et appelle à l'application intégrale du plan de paix adopté sous la médiation de la présidence française de l'UE. Dans le même temps, parce qu'il rejette catégoriquement toutes les méthodes de règlement par la force, y compris celles employées pour garantir l'intégrité territoriale, le Gouvernement moldave ne considère pas que la reconnaissance internationale de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud stabilisera la situation.

Dans le cas spécifique du conflit transnistrien, la République de Moldova continue d'agir conformément à la loi sur les dispositions réglementaires fondamentales du statut juridique spécial de l'accord sur la rive gauche du fleuve Nistru/Dniestr, adoptée à l'unanimité le 22 juillet 2005 et qui pose le principe d'un règlement du conflit transnistrien par des voies uniquement politiques.

Convaincu que la démilitarisation et la démocratisation de la région transnistrienne sont indispensables à un règlement viable du conflit, le Président de la République de Moldova a proposé plusieurs initiatives en faveur de la sécurité et de la confiance entre les deux rives du fleuve Nistru.

Une stratégie de règlement du conflit fondée sur une démarche consistant en une série de propositions relatives à tous les aspects du conflit, politiques, économiques, sociaux et humanitaires, a été adoptée. Elle prévoit un statut juridique spécial pour la région transnistrienne qui inclut le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldova, la consolidation de la neutralité, le retrait des troupes étrangères du territoire du pays et la reconnaissance des droits de propriété et des garanties solides pour la population.

Dans le même temps, les activités de la Mission d'assistance de l'Union européenne sur le contrôle de la frontière entre l'Ukraine et la République de Moldova et la coopération étroite qu'elle entretient avec les institutions compétentes chargées de la gestion des frontières dans les deux États ont contribué à renforcer la sécurité et la transparence à la frontière, ce qui crée un climat plus propice au règlement du conflit transnistrien. À l'heure actuelle, nos efforts ainsi que ceux des médiateurs et des observateurs se concentrent sur la reprise des négociations selon la formule cinq plus deux en vue de régler définitivement le conflit.

La réunion d'examen de l'Assemblée pour évaluer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste

mondiale de l'Organisation des Nations Unies du 4 septembre 2008 a mis l'accent à la fois sur les progrès accomplis par l'ONU et ses États Membres ces dernières années et sur les lacunes de la lutte mondiale contre le terrorisme. Dans ce contexte, je voudrais dire à nouveau que partie à 13 conventions internationales et à d'autres traités régionaux et bilatéraux relatifs à ce problème, le Gouvernement de la République de Moldova continue de prendre des mesures concrètes pour lutter contre le terrorisme, conformément aux dispositions de ces instruments, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux textes nationaux, y compris la stratégie nationale pour la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La République de Moldova va de plus tout mettre en œuvre pour contribuer aux activités de l'ONU visant à consolider le droit international dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international, en particulier dans l'optique de l'élaboration et de l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international et de l'organisation d'une conférence de haut niveau sur le terrorisme sous les auspices de l'ONU. Nous estimons que dans le cadre de ces activités, on devrait s'intéresser particulièrement aux questions liées à la lutte contre le terrorisme alimenté par les mouvements séparatistes qui compromettent la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

Les changements climatiques sont un véritable défi pour le développement durable. Le réchauffement de la planète et ses effets, notamment les catastrophes naturelles et la crise énergétique et alimentaire, sont devenus des menaces majeures pour la population mondiale et pour la sécurité internationale. Après la terrible sécheresse de l'année dernière, dont nous sommes toujours en train de surmonter les conséquences, la République de Moldova a été frappée cet été par les inondations les plus graves qu'elle ait jamais connues en deux siècles, et qui ont touché plus de 10 000 hectares de terres agricoles et privées, détruit des centaines de maisons et d'autres bâtiments et ont causé plus de 120 millions de dollars de dégâts.

Nous voudrions exprimer au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, aux autres institutions spécialisées, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF, et aux États Membres nos remerciements pour l'assistance qu'ils nous ont fournie afin d'atténuer les conséquences de ces inondations.

La République de Moldova appuie pleinement le travail de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, créée et dirigée par le Secrétaire général. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan global en faveur de la sécurité alimentaire, en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, représenterait un important pas en avant pour surmonter la crise alimentaire.

Le Gouvernement de la République de Moldova prend des mesures concrètes pour limiter les effets de la crise alimentaire sur la situation du pays. En ce moment même, un programme national pour l'agriculture et la sécurité alimentaire est en train d'être mis au point. Nous estimons que la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue le 25 septembre, et l'organisation de réunions annuelles de suivi des engagements pris et de la mise en œuvre de ces objectifs représentent des occasions nouvelles et importantes d'atteindre tous les objectifs de développement internationalement convenus. Il est encore possible d'y parvenir dans la majorité des pays si des actions concertées en vue d'obtenir des résultats concrets sont élaborées, soutenues avec constance et mises en œuvre jusqu'à l'an 2015.

Les progrès obtenus avec l'appui de l'Union européenne (UE) dans la mise en œuvre du plan d'action Moldova-UE européenne et le fait que nous avons harmonisé nos normes nationales avec les normes européennes ont ouvert de nouvelles possibilités de renforcer les relations entre la République de Moldova et l'Europe. Nous apprécions vivement la coopération constructive avec l'UE dans ce processus et nous continuons de compter sur l'assistance de ses États membres pour assurer le développement et l'intégration progressive de notre pays à l'Union européenne.

Parallèlement, nous comptons sur l'appui et les possibilités qu'offrent l'ONU et les États Membres pour promouvoir nos programmes politiques, sociaux et économiques et nos aspirations à l'intégration européenne et pour faire en sorte que soit réglé le conflit transnistrien, que les troupes militaires étrangères se retirent et que les priorités de développement du pays se matérialisent.

Je voudrais renouveler l'attachement de la République de Moldova aux idéaux de l'ONU et sa détermination à continuer de coopérer avec les États

Membres pour atteindre les objectifs fondamentaux de l'Organisation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Rita Kieber-Beck, Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein.

M^{me} Kieber-Beck (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Depuis que nous nous sommes réunis ici il y a un an, le monde a connu des difficultés graves et multiples. Les catastrophes naturelles, les changements climatiques, les conflits violents, le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie et les turbulences financières ont affecté la vie de la population mondiale. Gérer toutes ces crises, les unes après les autres, est une tâche redoutable. Sans l'Organisation des Nations Unies, elle serait à bien des égards impossible.

De fait, l'ONU est une source d'espoir pour les peuples du monde et elle représente pour les dirigeants politiques un instrument unique pour surmonter les problèmes et régler les conflits. L'ONU a été créée il y a plus de 60 ans, alors que les horreurs de la Seconde Guerre mondiale étaient encore fraîches dans les mémoires, avec un fort accent placé sur les questions de paix et de sécurité. Aujourd'hui, le monde n'est plus le même. Et pourtant, nous continuons de nous tourner vers l'ONU pour régler nos problèmes ensemble et pour protéger ceux qui sont les plus démunis et qui sont le plus en danger.

Nous saluons le Secrétaire général et le personnel dévoué de l'ONU pour leur travail acharné. Toutefois l'Organisation est parfois enlisée dans la bureaucratie, l'inefficacité et les querelles intestines. Mais nous en sommes, nous les États Membres, les principaux responsables. Nous avons la responsabilité d'adapter l'ONU aux défis d'aujourd'hui et d'en faire l'organisation la mieux à même d'y répondre. Nous devons donner à l'Organisation les ressources dont elle a besoin et apporter à sa structure les ajustements qui s'imposent.

Ces dernières années, le budget ordinaire de l'Organisation a augmenté de façon totalement boiteuse. Les activités de base, comme la prévention des conflits, la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, l'aide humanitaire et l'appui au développement économique et social, sont soumis à une politique artificielle de croissance budgétaire nulle et doivent être financées en grande partie par des

contributions volontaires. En même temps, les États en sont venus à accepter régulièrement une hausse considérable de la facture de opérations de maintien de la paix. Il est grand temps de changer d'optique. Au lieu de nous occuper d'éteindre les incendies, nous devrions plutôt nous efforcer d'en empêcher le déclenchement. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les efforts du Secrétaire général visant à accroître les capacités de prévention des conflits et de médiation du Secrétariat.

La session qui vient de se terminer nous a permis de nous rendre compte que certains des processus de réforme lancés au Sommet mondial de 2005 sont en fait au point mort. D'autres dépendent encore de négociations extrêmement compliquées. Nous pensons qu'il faut progresser rapidement sur un certain nombre de questions liées à la réforme de la gestion, questions qui vont de la gestion des ressources humaines à l'obligation de rendre compte et au système de justice interne. Nous poursuivrons également nos travaux pour aboutir à un Conseil de sécurité plus légitime et plus efficace. À cette fin, nous redoublerons d'efforts pour renforcer la participation et l'accès de ceux qui ne sont pas membres du Conseil.

Le Liechtenstein est un fervent partisan du multilatéralisme et d'un système international fondé sur des règles. Notre souveraineté nationale est fondée sur le droit international et sur son respect, c'est pourquoi nous sommes particulièrement attachés à l'état de droit. Ces principes étaient au premier plan des motivations qui nous ont incités à devenir Membres de l'ONU il y a 18 ans, et ils figurent depuis en bonne place dans nos priorités en tant que Membre.

L'état de droit a acquis, depuis quelques années, beaucoup d'importance dans les travaux de l'ONU, mais il doit encore gagner la place centrale qu'il mérite. Le bien le plus précieux de l'Organisation reste la légitimité qu'elle confère aux décisions de la communauté internationale. En fait, les Nations Unies symbolisent l'état de droit dans les relations internationales. Nous devons préserver cette force et donc également promouvoir l'état de droit au sein des organes de l'ONU, dont le Conseil de sécurité, et dans leur prise de décisions.

Nous nous sommes joints à d'autres pays pour exprimer nos préoccupations de longue date concernant la pratique actuelle du Conseil de sécurité pour l'inscription sur les listes de sanctions ou le retrait de ces listes, notamment dans le domaine de la lutte

contre le terrorisme. Nul ne doit douter que nous appuyons pleinement les régimes de sanction, qui constituent des outils puissants pour maintenir la paix et la sécurité internationales, mais nous pensons également que les procédures appliquées doivent être conformes aux normes internationales de base en matière de régularité de la procédure. Certaines décisions prises récemment par des tribunaux témoignent du bien-fondé de nos réserves, et nous espérons que nos propositions aideront à améliorer le système. Nous devons éviter de donner l'impression que les décisions du Conseil de sécurité pourraient violer les normes en matière de droits de l'homme.

Tous nos pays, et le Conseil de sécurité en particulier, sont aussi appelés à agir dans la lutte contre l'impunité. Depuis les années 90, le Conseil a adopté un certain nombre de décisions clefs visant à faire appliquer le droit pénal international, y compris la décision d'établir des tribunaux internationaux et des tribunaux mixtes. Le Conseil a également un rôle important à jouer en ce qui concerne la Cour pénale internationale, qui traite des crimes les plus graves au regard du droit international. C'est ce qu'a fait le Conseil en adoptant la résolution 1593 (2005), et il est essentiel qu'il continue à exercer ses pouvoirs de manière responsable en vertu du Statut de Rome.

M. Stratan (République de Moldova), Vice-Président, assume la présidence.

La Cour pénale internationale est ce qu'on a fait de plus important depuis des décennies dans le domaine du droit international. Aujourd'hui, nous devons lui permettre de travailler concrètement et lui apporter le soutien politique nécessaire. La réussite de la Cour servira de référence dans la lutte contre l'impunité. Si nous voulons gagner cette lutte, nous devons faire preuve de détermination en appuyant la Cour.

Il y a des années, l'Assemblée générale a adopté la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, et la Cour pénale internationale a été reconnue compétente pour juger de ce crime 50 ans plus tard. La Convention est née du désir d'empêcher de nouveaux génocides, mais elle a manqué son objectif à de nombreuses reprises depuis son adoption. Le cri de ralliement : « Jamais plus! », ne peut être lancé qu'un certain nombre de fois avant de perdre sa crédibilité. Dans cet esprit, nous avons tous accepté le concept de la responsabilité de protéger, lors de notre rencontre au sommet, il y a trois ans. Pour nous et de

nombreux autres, il s'agissait de l'un des principaux apports du Document final du Sommet mondial de 2005, qui était pour le reste hétérogène. Néanmoins, nous nous battons pour faire largement comprendre cette notion et la mettre en pratique.

La responsabilité de protéger est une notion limitée à des cas clairement définis de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité. Elle se fonde sur la responsabilité souveraine des États de protéger leur population ainsi que sur la Charte des Nations Unies. Nous devons préserver cette clarté conceptuelle et permettre la mise en œuvre cohérente de la décision du Sommet.

Malgré les nobles aspirations exprimées lors du Sommet mondial de 2005, nous sommes encore loin d'avoir une approche commune sur le programme pour le développement, et les défis croissent rapidement : les changements climatiques, la crise alimentaire, la crise énergétique et le système financier international vacillant, ne sont que quelques exemples. Tous ces problèmes touchent plus durement ceux qui vivent déjà dans la pauvreté et ils menacent également de saper l'efficacité de notre coopération pour le développement. C'est pourquoi nous avons besoin d'un consensus sur le financement du développement qui se fonde sur le Consensus de Monterrey. Pareil accord exigera des sacrifices et des compromis importants de la part de tous, mais nous en avons grandement besoin pour renforcer le pilier développement dans la coopération multilatérale.

Je voudrais pour conclure dire que nous avons toujours été favorables à une Assemblée générale forte, et que nous nous battons pour cela. Nous ne voulons pas dire par là une Assemblée établissant des relations antagonistes avec les autres organes de l'ONU. Nous voulons une Assemblée qui soit une enceinte de discussions utiles et axées sur des sujets de grande importance, suivies de décisions claires et de leur mise en œuvre. Nous espérons que la session actuelle nous permettra de faire un pas dans cette direction.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. George Yeo, Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour.

M. Yeo (Singapour) (*parle en anglais*) : L'échec des récentes négociations de Doha est extrêmement préoccupant. Le Cycle de négociations de Doha pour le développement était la première série de pourparlers qu'on ait lancée après la fin de la guerre froide.

Deux années après le faux départ de Seattle, il a été relancé, deux mois après le 11 septembre, à un moment où les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avaient le sentiment très fort de défendre une cause commune. Mais depuis, il a été extrêmement difficile de progresser. Je me souviens que le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, me disait qu'il n'y avait pas assez de pays qui ressentaient une responsabilité vis-à-vis du système commercial mondial. En raison des échecs enregistrés récemment à Genève, il faudra un certain temps avant que le Cycle de négociations de Doha pour le développement puisse être mené à terme.

Pendant la guerre froide, c'étaient effectivement les États-Unis et l'Union européenne qui dirigeaient le système commercial mondial du monde non communiste. En 1994, le Cycle d'Uruguay s'est enfin achevé après que les négociateurs des États-Unis et de l'Union européenne eurent conclu un accord à Blair House, au grand chagrin de nombreux pays qui se sentaient exclus mais l'ont néanmoins accepté. Toutefois, s'agissant du Programme de Doha pour le développement, plusieurs pays membres en développement étaient résolus à ne pas laisser la même chose se reproduire.

Le Brésil a joué un rôle de chef de file dans la constitution de la coalition des pays du Groupe des Vingt (G-20), de même que l'Inde et la Chine. Aux entretiens de Cancún, en septembre 2003, le G-20 est devenu un groupe dont la position devait être prise en compte, ce qui a changé la dynamique traditionnelle des négociations commerciales multilatérales. En juillet, lorsque les pourparlers ont échoué, cela tenait apparemment aux questions relatives aux garanties agricoles pour la Chine et l'Inde mais, même s'il avait été possible de trouver un compromis sur ces garanties, les subventions accordées aux producteurs de coton des États-Unis, qui étaient la prochaine question inscrite à l'ordre du jour, auraient continué à constituer un obstacle majeur.

L'échec des pourparlers de Genève survient à un moment où la croissance de l'économie mondiale enregistre un ralentissement rapide. Beaucoup d'entre nous craignent que cette baisse ne soit sévère en raison de l'effondrement des énormes bulles spéculatives qui ont grandi pendant toutes ces années de politiques monétaires peu contraignantes. Un grand nombre de pays vont désormais subir des pressions protectionnistes croissantes. Une augmentation du protectionnisme commercial pourrait priver le monde

de milliards de dollars. Nous aurons beaucoup plus de mal à déployer des efforts collectifs axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Qui assume la responsabilité du système commercial mondial? Qui assume la responsabilité du système mondial? Si sur le papier les 153 membres de l'OMC prennent les décisions par consensus, c'est en réalité un petit groupe de pays qui doit prendre la direction des affaires pour veiller à ce que le système commercial multilatéral aille dans la bonne direction. Aucune décision relative aux grands problèmes de l'humanité ne peut être prise sans que les grands pays montrent la voie. On ne peut pas traiter du problème des changements climatiques, par exemple, si les principaux pays émetteurs ne parviennent pas à un accord général sur la voie à suivre. Si le Cycle de Doha, bien que ce soit un jeu à somme positive, est si difficile à mener à bien, on peut difficilement espérer qu'un accord de l'ONU sur les changements climatiques pourra être négocié rapidement si les États-Unis, l'Europe, la Russie, la Chine, l'Inde, le Japon et le Brésil ne font pas montre d'une ferme détermination en la matière. S'ils ne voulaient pas, ou ne pouvaient pas, faire montre d'une telle détermination dans le domaine du commerce mondial, pouvons-nous nous attendre à ce qu'ils le fassent pour les changements climatiques?

La nouvelle réalité multipolaire du XXI^e siècle est un fait auquel nous devons honnêtement faire face. Les institutions internationales comme l'ONU ne peuvent bien fonctionner que si nous acceptons cette réalité et agissons en conséquence. Petit pays, Singapour accepte le fait que, même si tous les pays, petits ou grands, disposent chacun d'une voix, nous n'avons pas tous le même poids. Les petits pays ont besoin de l'ONU et des autres institutions internationales pour protéger leurs intérêts, et nous avons donc tout intérêt à faire en sorte que ces institutions soient efficaces. Elles ne peuvent bien fonctionner que si l'on tient compte de la réalité multipolaire. Le Forum des petits États, un groupement informel de plus de la moitié des Membres de l'ONU, a une vision réaliste de la politique mondiale car c'est la seule façon de protéger ses propres intérêts.

L'évolution récente de la situation dans les Balkans et le Caucase n'est pas de bon augure pour l'avenir. Après les crimes commis contre le peuple kosovar dans les années 90, beaucoup de pays ont exprimé leur sympathie et ont été favorables à une

certaine forme d'autonomie pour lui. Mais la déclaration d'indépendance unilatérale du Kosovo en février a suscité un certain malaise, car elle crée un précédent pour d'autres régions du monde. Je me souviens que, lors d'une retraite que nous avons faite à Singapour en février, les Ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) discutaient du Kosovo. Si nous appuyions l'autonomie pour le peuple kosovar, nous jugions prématuré de reconnaître l'indépendance du Kosovo à ce moment-là. Nous aurions tous préféré de beaucoup que la question soit réglée par l'ONU.

La reconnaissance récente par la Russie du statut d'État indépendant pour l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie est également quelque peu troublante. Certains analystes y voient une réponse de la Russie au soutien accordé par l'Ouest à l'indépendance du Kosovo. Si la question du Kosovo et les litiges relatifs à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie ne sont pas de même nature et ne doivent pas être mis en rapport direct, nous avons une préoccupation commune : quel est le rôle de l'ONU s'agissant de conférer une légitimité aux nouveaux États? Si nous voulons que ce siècle soit pacifique, il est indispensable que tous les pays, petits et grands, abjurent la violence et adhèrent à la Charte des Nations Unies et à l'état de droit international.

La réduction des tensions dans le détroit de Taïwan ces derniers mois est un exemple positif de la façon dont on peut, avec de la sagesse, de la bonne volonté et de la patience, transcender de manière créative des problèmes insolubles du passé. L'impatience est parfois notre pire ennemi. Quarante-vingt-dix ans après la chute de l'Empire ottoman, il reste, dans son ancien domaine, des problèmes encore non résolus. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que toutes les questions soulevées par la fin de la guerre froide et l'éclatement de l'Union soviétique soient réglées en un tour de main. Ce que nous savons, c'est que si l'ONU ne pose pas des normes de conduite acceptables, le monde connaîtra beaucoup plus de problèmes et certains des problèmes auxquels nous sommes confrontés actuellement deviendront bien plus graves. Il est important d'avoir des droits de l'homme internationalement reconnus, car ceux-ci sous-tendent justement ces normes de bonne conduite.

Toutefois, on ne peut pas faire fi de la politique réaliste des rivalités qui opposent les grandes puissances. Ceci est en effet partie intégrante de la condition humaine pendant la plus grande partie de notre histoire. Mais nous pouvons limiter ces rivalités

et, par un jeu de pressions, empêcher toute puissance d'avoir des prétentions par trop excessives. Les institutions internationales comme l'ONU ne peuvent pas freiner les rivalités des grandes puissances, mais elles peuvent les canaliser et veiller à ce que les intérêts communs de l'humanité ne soient pas complètement ignorés.

C'est pour cette raison que les États plus petits ont fortement intérêt à ce que les institutions internationales soient renforcées. La réforme des Nations Unies doit absolument tenir compte des changements survenus dans le monde depuis la Seconde Guerre mondiale, de même que la réforme des autres institutions de Bretton Woods. Ou bien nous les réformons pour prévenir les crises, ou bien nous attendons que les crises nous forcent à procéder à des changements. Si, par exemple, le ralentissement économique mondial actuel est l'événement du siècle dont a parlé Alan Greenspan, il devient dès lors urgent d'intégrer la Chine et l'Inde dans le Groupe des Huit et de rendre le Fonds monétaire international et la Banque mondiale plus représentatifs de l'économie mondiale.

Nous pouvons également accroître l'efficacité des institutions internationales en les associant à des institutions régionales. Chaque région a ses propres caractéristiques, dont il faut tenir compte.

Lorsque le cyclone Nargis s'est abattu sur le Myanmar au mois de mai, il y a eu, pendant plusieurs précieuses journées, un face-à-face entre le Gouvernement du Myanmar et la communauté internationale à propos de la fourniture de l'aide. Le Gouvernement considérait avec méfiance les navires de guerre occidentaux transportant des secours et, au lieu de voir de l'aide, il voyait une menace militaire. Il était absurde que de tels soupçons empêchent les soldats d'aider les victimes du cyclone du delta de l'Irrawady. L'ASEAN a dû intervenir et établir la confiance entre le Gouvernement du Myanmar et la communauté internationale. Une organisation tripartite – groupant l'ONU, l'ASEAN et le Gouvernement du Myanmar – a œuvré efficacement jour après jour à surmonter les problèmes sur le terrain et à faire en sorte que l'aide internationale arrive jusqu'aux endroits les plus reculés de la région touchée. Cela a empêché une deuxième vague de décès causés par la faim et les maladies. Seule, l'ASEAN n'avait pas les capacités requises pour aider véritablement le Myanmar, mais l'ASEAN, en coopération avec l'ONU et d'autres organismes internationaux, a été en mesure de faire une grande différence.

La mondialisation s'est accompagnée d'une multiplication des institutions régionales partout dans le monde. Certaines jouent aujourd'hui un rôle utile en faveur de la paix et du développement régionaux. L'ONU et d'autres organismes internationaux peuvent redoubler d'efficacité en œuvrant en collaboration étroite avec ces institutions régionales.

Même si les institutions régionales et internationales peuvent contribuer à la mise en place d'un environnement plus propice, l'élément clef du développement d'un pays est sa bonne gouvernance. Comme chaque pays a sa propre histoire, il n'y a pas de modèle universel de développement applicable à tous les pays. Chaque pays doit trouver sa propre voie vers l'avenir.

À la clôture des Jeux olympiques de Pékin, le Président du Comité international olympique, M. Jacques Rogge, a affirmé que l'organisation des Jeux par la Chine a été véritablement exceptionnelle. En effet, du début à la fin, l'organisation était remarquable, de la spectaculaire cérémonie d'ouverture à l'accueil réservé à chaque délégation. Tout le monde a été impressionné, et à juste titre. Un rêve chinois est devenu réalité, et le monde a tiré son chapeau au peuple chinois pour sa réussite. Il y a 30 ans, tout cela aurait été inimaginable, même pour les chinois eux-mêmes. Qu'est-ce qui a changé? La bonne gouvernance et des politiques adéquates mises en place ont libéré les talents naturels de plus d'un milliard de personnes.

L'Inde, avec une toute autre histoire et un tout autre système politique, a aussi fait des progrès remarquables. Là aussi, des politiques adéquates, adoptées il y a moins de 20 ans, ont produit des effets réellement positifs. En effet, à travers l'Asie, du détroit de Béring au golfe, un vieux continent comprenant plus de la moitié de la population mondiale se réveille. Bien que très divers, ces pays asiatiques sont de nouveau liés entre eux grâce à un nouveau commerce Est-Ouest en cette nouvelle ère de mondialisation. Bien entendu, tous ne sont pas aussi prospères. Parmi ceux qui réussissent, et ils sont nombreux, un rapport récent de la Commission sur la croissance et le développement, présidée par Michael Spence, lauréat du prix Nobel, a démontré qu'un gouvernement efficace était un facteur déterminant du développement. En s'écartant étonnamment de la sagesse occidentale classique, le rapport n'a pas considéré la démocratie comme une condition nécessaire ou suffisante, du moins dans la phase initiale du décollage économique.

Ceci est une contribution importante qui peut aider les institutions internationales et régionales dans leur action de promotion du développement national. Si nous nous fixons comme objectif la promotion de la démocratie, la réaction de nombreux pays sera instinctivement négative. Néanmoins, si nous nous fixons comme objectif la promotion d'un gouvernement efficace, notre tâche sera plus facile. Il faut laisser chaque pays, une fois qu'il a atteint un certain niveau de développement, évoluer vers la forme de démocratie qui correspond le mieux à sa culture et à son histoire. Dans un discours récent, le Président de la Banque mondiale, M. Robert Zoellick, a mis le doigt dessus lorsqu'il a déclaré que le centre de gravité stratégique est de renforcer la légitimité grâce à une gouvernance solide et efficace.

Néanmoins, pour que le développement ait lieu, il doit y avoir la paix. Sans paix durable en Asie, nous ne serons pas capables de tenir la promesse de notre siècle. La manière réfléchie dont les États-Unis gèrent leur relation stratégique avec une Chine en pleine croissance et l'Inde est d'une importance cruciale. Il est rare dans l'histoire que de nouvelles puissances émergent sans conflit. La Chine et l'Inde deviennent des parties prenantes responsables du système mondial. Le fait que de nombreux fils et filles de dirigeants chinois et indiens aient choisi d'étudier dans des universités américaines nous pousse à un optimisme prudent quant à l'avenir de l'Asie.

Nous ne pouvons mettre un terme à la rivalité des grandes puissances, mais nous pouvons limiter le tort qu'elle fait aux plus petits pays. En fait, les petits pays peuvent tirer parti de cette multipolarité émergente si nous joignons nos forces au sein d'institutions régionales et internationales. La plus importante de ces institutions est évidemment l'ONU.

Nous avons toujours besoin d'un leadership mondial, mais il faut qu'il soit assumé par un nouveau concert de grandes puissances, au-delà des États-Unis, de l'Europe et du Japon. Il faut que cela soit un nouveau type de leadership exercé de manière transparente grâce au pouvoir de contraindre mais aussi de convaincre et, de préférence, grâce à des institutions régionales et internationales. Écrivant sur les Jeux olympiques de Pékin le 26 août dans *The Wall Street Journal*, Tony Blair a dit : « La vérité est que rien dans ce XXI^e siècle ne marchera sans la pleine participation de la Chine ». On peut dire la même chose de la Russie, de l'Inde et du Brésil. Même si les États-Unis continueront pendant longtemps d'occuper une place

dominante, un dispositif mondial plus inclusif fera de la planète un monde meilleur et plus sûr pour nous tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abubakr Al-Qirbi, Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen.

M. Al-Qirbi (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par féliciter M. d'Escoto Brockmann pour son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Je suis persuadé qu'il saura avec sagesse mener à bon terme les travaux de la présente session, et nous lui souhaitons plein succès dans sa tâche. Je souhaiterais aussi rendre hommage à son prédécesseur, M. Srgjan Kerim, et le remercier pour les efforts constructifs et pour les résultats auxquels il est parvenu à la soixante-deuxième session. À l'occasion de la fête du Ramadan, j'aimerais adresser mes vœux les plus sincères à la communauté islamique et à tous les États du monde. Puisse cette fête apporter la prospérité, la paix et la sécurité à tous.

Sans aucun doute, les représentants ont suivi de près les actes terroristes perpétrés contre l'ambassade des États-Unis qui ont été combattus par nos courageuses forces de sécurité yéménites. Tout en nous joignant à la communauté internationale et au Conseil de sécurité dans leur condamnation de cet acte terroriste, nous nous félicitons aussi de la disposition de nombreux pays à œuvrer quotidiennement pour lutter contre le terrorisme. Nous espérons que ces attitudes positives se traduiront par un véritable appui qui renforcera les projets de développement humain et permettra au Yémen de triompher de la pauvreté en renforçant les forces de sécurité yéménites, afin qu'elles puissent jouer un rôle efficace aux côtés de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme. Nous avons aussi besoin d'une coopération et d'une coordination renforcées entre les services de sécurité et de renseignement au niveau international, afin de combler toutes les lacunes qui ont permis aux terroristes de persévérer dans leurs activités destructives, qui sont étrangères aux valeurs de la religion et de la morale humaine.

À cause des coûts exorbitants auxquels nous avons dû faire face dans le domaine de la sécurité, le Yémen a payé un lourd tribut tant en vies humaines qu'en dégâts matériels dans nos activités antiterroristes. Les activités terroristes des éléments

d'Al-Qaida et du Jihad islamique, ainsi que des mouvements rebelles, ont causé d'énormes pertes économiques, de plus de 2 milliards de dollars et entravé la mise en œuvre des projets de développement et des mesures gouvernementales pour réduire la pauvreté. Nous appelons donc les États donateurs, les organisations internationales et les partenaires du Yémen dans la lutte antiterroriste à faire preuve de générosité pour aider le Yémen à exécuter les projets de développement et les programmes de réduction de la pauvreté qui sont des composantes clefs dans la lutte contre le terrorisme, d'autant plus que les terroristes exploitent la pauvreté, le besoin et l'ignorance pour polariser les peuples et recruter des éléments.

De nombreuses personnes ont trouvé dans cette guerre contre le terrorisme, dans ses diverses formes, un prétexte pour une mobilisation contre la religion musulmane. L'Islam est la religion du dialogue, de la tolérance et de la modération. À cet égard, la République du Yémen appuie pleinement l'initiative de S. M. le Roi d'Arabie saoudite concernant le dialogue entre les religions, initiative qui attiré beaucoup d'attention à la conférence de Madrid. Il est indispensable de lutter contre le terrorisme dans le monde en révisant les mécanismes de lutte antiterroriste pour que la guerre contre le terrorisme ne porte pas préjudice à la vie de citoyens innocents et n'entraîne pas des violations des droits de l'homme.

La République du Yémen, qui compte parmi les pays les moins avancés, continue d'avancer vers la démocratisation grâce à la pluralité politique et la liberté d'expression, et s'attache à promouvoir le rôle des organisations non gouvernementales et de la société civile ainsi que le principe du partage pacifique du pouvoir. Le Yémen passe d'un système d'administration locale à la gouvernance locale qui octroie de larges prérogatives dans le domaine de la décentralisation et du partage du pouvoir. Les élections parlementaires, auxquelles prendront part différents partis politiques, se tiendront en outre en 2009. La République du Yémen a l'intention de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité de ces élections, en respectant les normes internationales et en appuyant la participation d'observateurs internationaux.

L'Assemblée générale tient sa session dans une conjoncture internationale difficile, une nouvelle guerre froide menaçant le monde, et la paix et la stabilité mondiales. Nous pensons que cette enceinte internationale importante devrait servir à régler toutes

les questions, les défis et les implications liés aux relations internationales. Nous sommes convaincus que, grâce au dialogue et à la non-ingérence dans les affaires internes des pays et en respectant les intérêts de tous, nous parviendrons à éviter le retour de l'ère des alliances, car notre monde a désormais cruellement besoin d'une coopération internationale assurée dans un esprit de pluralité et de partenariat, et non pas de tensions et de polarisation accrues.

Les changements qui apparaissent sur la scène internationale sont multiples. Les caractéristiques les plus importantes résultent de la situation économique internationale, qui nous a imposé nombre de défis sans précédent. L'un d'eux est la grave pénurie des denrées alimentaires, la hausse des prix de ces denrées sur le plan international et l'augmentation du prix de l'énergie. Cette crise aigue menace d'avoir des répercussions sur les économies des pays pauvres, notamment en multipliant le nombre de personnes affamées dans le monde. Ces problèmes sont aggravés par le fait que les États industriels s'orientent vers l'utilisation des biocombustibles, ce qui menace les réserves alimentaires mondiales actuelles. Nous convenons que les biocombustibles contribuent à limiter les dégâts résultant du réchauffement planétaire, mais cette équation pourrait changer complètement si nous considérons les effets que cela peut avoir sur une grande partie de la population mondiale qui pourrait dès lors être exposée à la famine. Les denrées alimentaires devraient être produites dans l'intérêt, et non aux dépens, de l'humanité.

Les pays pauvres font face à des difficultés majeures du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Chaque fois que les pays en développement voient une lueur d'espoir à l'horizon, ils se retrouvent de nouveau aux prises avec de nouveaux obstacles qui entravent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il ne fait aucun doute que, pour aplanir ces difficultés, nous avons besoin d'accroître la solidarité et la coopération internationales. Nous appelons les grandes puissances économiques et les pays producteurs d'énergie et de denrées alimentaires à assumer leurs responsabilités à l'égard des pays les plus pauvres et à les aider à réaliser le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par cette Assemblée en 2000.

La situation humanitaire difficile qui accable le peuple palestinien, dont les droits continuent d'être bafoués et violés par Israël, est une source de grave

préoccupation pour nous. Les politiques expansionnistes israéliennes consistant à implanter des colonies de peuplement illégales sur les territoires palestiniens et syriens ainsi que la construction du mur de séparation raciste en Cisjordanie, condamné par la communauté internationale et la Cour internationale de justice, causent d'autres problèmes, entravant encore davantage le processus de paix au Moyen-Orient. Nous appelons toutes les parties, y compris le Quatuor, à œuvrer pour instaurer un climat propice au rétablissement de la confiance entre les parties concernées par le processus de paix pour réaliser une paix globale et juste.

Il est temps de mettre fin à la politique d'atermoiements et de tergiversations menée par Israël. Nous regrettons vivement que les forces d'occupation israéliennes lancent des offensives dans les lieux sacrés de Jérusalem, qui comptent parmi les plus importants pour les musulmans. Nous mettons les aux forces d'occupation israéliennes en garde contre la poursuite de telles actions, car, outre l'impact qu'elles peuvent avoir sur le processus de paix, elles risquent également d'avoir des conséquences incontrôlables et imprévisibles. Nous pensons qu'il est indispensable d'adopter immédiatement des résolutions pour assurer la protection des lieux saints et des symboles religieux, quels qu'ils soient, en condamnant fermement tous dommages ou dégâts commis contre eux.

Nous nous félicitons chaleureusement des évolutions positives en Iraq. Nous nous félicitons également de l'amélioration de la situation sécuritaire et espérons que ce pays frère jouira d'une plus grande stabilité politique. Nous saluons, du haut de cette tribune, les mesures prises par le Gouvernement iraquien pour établir un calendrier en vue de mettre fin à la présence des forces de la coalition sur le territoire iraquien, prélude important au recouvrement de la sécurité, de la paix et de la stabilité en Iraq, et pour protéger son identité arabe et renforcer son unité nationale et son rôle dans la région.

Nous suivons de près, et avec une grande satisfaction, les résultats positifs enregistrés au Liban et le travail accompli par le Groupe arabe sous les auspices du Qatar, pays frère. Nous espérons que l'accord entre les différentes parties libanaises et entre la République arabe syrienne et le Liban sera également couronné de succès. Il importe de renforcer la sécurité et la stabilité dans cette région, et nous espérons que ces accords joueront un rôle important

pour renforcer la prospérité et la paix chez nos voisins, en Iraq et au Liban.

La République du Yémen est vivement préoccupée par les tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures du Soudan, et nous réaffirmons notre attachement au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de ce pays. Nous appelons la communauté internationale à assumer pleinement ses responsabilités au Darfour, et nous encourageons le dialogue entre le Gouvernement soudanais et les différentes factions, estimant que toute partie qui rejette le dialogue et la réconciliation et a recours à la violence est un mouvement terroriste qui met en péril la paix et la stabilité. Nous nous félicitons également des efforts faits par les pays arabes et africains pour régler la question du Darfour et annuler les effets néfastes des décisions du Procureur de la Cour pénale internationale. Nous affirmons une fois encore notre rejet des décisions politisées des organisations judiciaires et humanitaires internationales qui portent atteinte à la souveraineté des États et s'immiscent dans leurs affaires intérieures.

L'instabilité qui règne en Somalie a eu des effets négatifs sur les pays de la région et met en péril la sécurité et la sûreté de la navigation dans les eaux internationales en raison de la piraterie qui s'aggrave.

Comme les membres le savent, le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter. Ces réfugiés, au nombre de 500 000 environ, sont arrivés au Yémen en provenance de la corne de l'Afrique. Des millions de personnes sont menacées par la famine en Somalie et dans la corne de l'Afrique, ce qui risque d'accroître le nombre de réfugiés et, partant, la charge que cela représente pour le Gouvernement yéménite. En conséquence, nous appelons à un soutien international accru pour aider le Yémen à faire face à ces vagues de réfugiés et pour aider les gardes-côtes yéménites à lutter contre la piraterie.

La situation en Somalie représente un défi pour la communauté internationale et exige de sérieux efforts pour assurer la paix et la sécurité au peuple somalien en vue de renforcer la sécurité et la stabilité de la corne de l'Afrique. À cet égard, nous nous félicitons que l'Éthiopie se soit montrée prête à retirer ses troupes de Somalie et nous réaffirmons la nécessité de déployer des forces internationales pour y rétablir la stabilité. Nous appelons également toutes les parties somaliennes à rechercher la réconciliation et à mettre fin à leurs conflits, en tenant compte des intérêts du

peuple somalien et nous exhortons tous les acteurs extérieurs à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de la Somalie.

Ma délégation insiste sur la nécessité de poursuivre le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous réaffirmons notre détermination à contribuer efficacement, avec tous les autres pays du monde, à la réalisation de cet objectif. Nous croyons que cette réforme est nécessaire et importante et que tous doivent unir leurs efforts pour y parvenir. La réforme du Conseil de sécurité revêt une importance particulière; elle ne doit pas se limiter à l'augmentation du nombre de ses membres mais doit aboutir à terme à un recours plus rationnel au droit de veto afin qu'il ne puisse plus être utilisé pour bloquer des résolutions approuvées par la grande majorité des membres.

Pour terminer, je voudrais, au nom du Yémen, remercier le Secrétaire général, qui n'a ménagé ni son appui, ni ses efforts, ni ses conseils à la tête de l'Organisation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Salah Bashir, Ministre des affaires étrangères du Royaume hachémite de Jordanie.

M. Bashir (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais féliciter Son Excellence Monsieur Miguel d'Escoto Brockmann pour son élection à la présidence de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Je lui souhaite plein succès alors qu'il dirige nos travaux ayant pour objectif de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion des relations internationales conformément à l'esprit de la Charte qui représente l'élément international le plus important de la primauté du droit. Je remercie également S. E. M. Srgjan Kerim des efforts qu'il a déployés pour assurer le succès de la session précédente. En outre, je voudrais féliciter le Secrétaire général Ban Ki-moon qui s'est efforcé de réformer l'Organisation afin qu'elle puisse jouer un rôle plus efficace pour relever les défis mondiaux qui apparaissent.

Dans sa déclaration d'ouverture, le 16 septembre 2008 (voir A/63/PV.1), jour où il a assumé la présidence de l'Assemblée, M. d'Escoto Brockmann a évoqué un grand nombre de questions politiques et humanitaires majeures. Par exemple, il a parlé de la nécessité d'améliorer les organes de l'ONU pour leur permettre de s'adapter aux grands changements

survenus sur la scène internationale au cours des 63 années d'existence de l'Organisation qui a été créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il a également déclaré que l'Organisation devait être améliorée afin de mieux faire face aux changements rapides qui se sont produits depuis la fin de la guerre froide et la polarisation du monde – changements dont les effets ont commencé à se faire sentir au cours des 20 dernières années.

Dans ce contexte, la Jordanie estime qu'il est essentiel de revitaliser le rôle de l'Assemblée générale, tel qu'il est envisagé dans la Charte, afin que le processus international de prise de décisions puisse se démocratiser davantage. La Jordanie appuie la tendance à un rééquilibrage des relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Il y a une semaine, à la 5^e séance, le Secrétaire général a présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/63/1), dans lequel il donnait son évaluation de la situation du monde. Dans son rapport, il a expressément indiqué que nous faisons face à des défis qui touchent à toutes les activités humaines et qui transcendent les pays ou les régions pris individuellement. Dès lors, nous devons nous pencher sur les dangers que représentent ces défis – dont un grand nombre trouve ses origines dans des motivations idéologiques ou de nature analogue – en vue de trouver des solutions appropriées et d'avancer efficacement ensemble. Parmi les défis cités par le Secrétaire général figurent l'absence de progrès dans les négociations commerciales internationales, le coût élevé de l'énergie et des prix des denrées alimentaires de base ainsi que le changement climatique. Tout en approuvant l'évaluation du Secrétaire général, nous souhaitons souligner qu'il s'y ajoute d'autres difficultés dues à la poursuite de l'occupation militaire, la négation des droits des peuples à l'autodétermination et à la liberté d'expression, l'intensification du conflit de civilisations et le fléau du terrorisme international et de l'extrémisme.

Le rôle le plus important joué par l'ONU dans la région du Moyen-Orient a été et demeure celui de gardien du droit international. D'une part, elle régit les relations internationales et représente la norme suivant laquelle nous mesurons les progrès réalisés au sein de la communauté internationale; d'autre part, elle représente une approche objective et forte du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Croyant fermement au rôle de l'ONU, nous considérons l'Organisation comme le cadre de base de règlement du conflit arabo-israélien, pour mettre fin à l'occupation des terres arabes et pour réparer les injustices subies par le peuple palestinien. Depuis des décennies, les États arabes prennent de nombreuses initiatives et font de nombreuses propositions fondées sur la légitimité internationale, en vue de parvenir à une solution pacifique du conflit pour que les Palestiniens puissent se libérer de l'occupation israélienne et vivre dignement dans leur propre patrie.

À cet effet, en 2002, les États arabes ont présenté conjointement une Initiative de paix arabe globale en vue de mettre fin à 60 années de conflit ainsi qu'à l'occupation des terres arabes – territoires palestinien, syrien et libanais – par Israël depuis 1967, en échange d'une paix globale comprenant une reconnaissance mutuelle entre Israël et les États arabes, dont l'État de Palestine, et la normalisation des relations entre eux. L'Initiative de paix arabe était et demeure une invitation ouverte et explicite faite à Israël pour qu'il fasse pleinement partie de notre région sans conditions ni restrictions.

Bien que l'Initiative ait été largement saluée par les pays du monde et adoptée par 57 États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, Israël l'a ignorée et a commencé à construire le mur de séparation, au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, et il a intensifié ses activités de colonisation, ce qui menace ses chances de faire la paix avec le peuple palestinien et les Arabes.

Le Président assume la présidence.

Les efforts du Quatuor sont essentiels pour faire avancer le processus politique et pour trouver une solution qui, en conformité avec la légitimité internationale, mette fin à l'occupation israélienne, démantèle les colonies, réponde aux aspirations du peuple palestinien consistant à bâtir leur propre État dans leur patrie, lequel inclurait Jérusalem-Est, et permette aux réfugiés de retourner dans leurs foyers et villages dont ils ont été expulsés en 1948.

Du haut de cette tribune, la Jordanie affirme qu'elle appuie les négociations qui ont repris à Annapolis et apprécie l'option stratégique de paix réaffirmée dans l'Initiative de paix arabe ainsi que la solution reposant sur la coexistence de deux États. Nous croyons, dans le même temps, que les enjeux des négociations, au fur et à mesure que nous nous approchons de la fin de l'année, imposent à la

communauté internationale de demander aux parties aux négociations de respecter leurs engagements et au Quatuor de redoubler d'efforts pour atteindre les résultats attendus concernant les négociations sur le statut final et le respect des obligations de la Feuille de route.

Les derniers mois de 2008 seront essentiels pour ces négociations. Il est donc crucial qu'Israël fasse preuve de la volonté politique nécessaire pour régler le conflit en cours, après plus de 60 ans. Par ailleurs, il faudrait aider le peuple palestinien sur ses propres terres et renforcer l'Autorité nationale palestinienne pour lui permettre de continuer d'honorer ses obligations, d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés et de renforcer les institutions de l'État. Cela suppose également que les Palestiniens aplanissent leurs divergences dans le cadre de l'Initiative de paix arabe et qu'ils renforcent la position de l'Autorité nationale palestinienne, aussi bien sur la scène internationale que dans le contexte des négociations.

À l'heure où toutes les parties s'efforcent de parvenir à une solution définitive du conflit israélo-arabe, Israël poursuit ses pratiques illégales en saisissant des terres arabes pour modifier la configuration démographique des territoires occupés en construisant des colonies de peuplement et un mur de séparation, et en modifiant le statut de Jérusalem, en violation flagrante du droit international, des principes de la légitimité internationale et des dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. L'accélération récente de la construction des colonies de peuplement risque de saper tous les progrès accomplis à ce jour dans le processus de paix.

Nous condamnons toutes les mesures prises par Israël pour créer un nouveau statu quo dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, notamment celles qui constituent une menace pour le caractère islamique et arabe de la ville sainte. Nous réaffirmons que les violations perpétrées par Israël dans la ville sainte et en particulier le quartier de Bub al Magharibeh enfreignent les dispositions du droit international, la quatrième Convention de Genève, la Convention de la Haye de 1954, ainsi que la décision de juillet 2008 du Comité du patrimoine universel de l'UNESCO. La Jordanie ayant joué un rôle historique dans la supervision et l'entretien des lieux saints islamiques de Jérusalem, nous invitons Israël à honorer

ses promesses et ses obligations et à mettre fin à ces pratiques illégales.

À moins que justice ne soit rendue au peuple palestinien, notre région sera en proie à une longue ère de déstabilisation. Mais notre région ne sera pas la seule à être touchée par cette déstabilisation, parce que les sentiments d'injustice, de déception et de colère s'exacerberont du fait de la stagnation du processus de paix. Cet état de choses alimentera l'extrémisme sous différentes formes et manifestations, et servira de prétexte à ceux qui souhaitent déstabiliser la région et l'ensemble du monde.

Je voudrais féliciter le peuple frère du Liban qui est parvenu à la réconciliation nationale, a élu un Président et formé un Gouvernement d'unité nationale. Je le félicite également d'avoir lancé un vaste et profond processus de dialogue national visant à raffermir les institutions de l'État libanais et à défendre le territoire et la souveraineté du Liban.

En ce qui concerne l'Iraq, nous nous félicitons des progrès remarquables réalisés dans ce pays ami et de l'amélioration de la situation à tous les niveaux. La Jordanie a récemment rouvert et doté d'un personnel suffisant son ambassade à Bagdad. S. M. Abdallah II de Jordanie s'est récemment rendu en Iraq, pays frère; sa visite a été largement saluée dans le monde arabe et au niveau international. Nous encourageons la communication entre l'Iraq et les autres pays arabes par toutes les voies de communication politiques et économiques, et nous encourageons le Gouvernement iraquien à poursuivre son approche pour développer des voies de réconciliation nationale afin de consolider les progrès accomplis à ce jour dans le domaine politique et en matière de sécurité. Ces progrès encouragent les Iraquiens se trouvant dans les pays limitrophes à regagner leur pays et à édifier une société fondée sur la diversité politique et exempte de sectarisme, de luttes intestines et d'autres maux qui minent la société.

Faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive est une condition préalable à la paix et à la stabilité de la région. En 1970, attachés aux objectifs préventifs de la non-prolifération nucléaire, que nous appuyons, nous avons, comme d'autres pays du monde et de la région, à l'exception d'Israël, adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous invitons la communauté internationale et les États influents à faire pression sur tous les pays pour qu'ils adhèrent à ce

traité international afin d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément aux accords internationaux et à mettre définitivement fin aux programmes militaires nucléaires dans la région.

S'agissant de la question nucléaire iranienne, nous estimons que chaque nation devrait exercer son droit à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Mais, en même temps, nous lançons un appel pour que cette question soit réglée dans le cadre d'une approche pacifique et de la négociation. Dans ce contexte, la Jordanie accorde une grande importance à la promotion de la sécurité et de la stabilité de la région du Golfe arabique, conformément aux principes de la légitimité internationale, des relations de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Nous nous félicitons de toute contribution apportée par les États arabes qui permettrait de maintenir la sécurité et la stabilité de notre région.

La Jordanie et l'ensemble de la région souffrent du fléau du terrorisme international. Cela nous rend davantage vigilants, circonspects et déterminés à combattre efficacement le terrorisme afin de l'éradiquer. La Jordanie défend les conventions internationales de lutte antiterroriste et se félicite de la coopération internationale dans ce domaine. Nous avons également pris, à l'échelon national, les mesures qui s'imposaient, notamment des mesures législatives, pour lutter efficacement contre ce fléau et appuyer les efforts déployés par la communauté internationale pour le combattre.

Les manifestations d'extrémisme dans la région se fondent souvent sur des prétextes politisés qui servent les intérêts égoïstes de certains groupes. Ces groupes présentent une image fautive de la véritable religion musulmane et l'utilisent pour dissimuler leurs actions, menaçant ainsi les forces de la modération et projetant dans le monde une image incorrecte de l'Islam. À cet égard, S. M. Abdallah II, dans son message d'Amman, a lancé un appel à toutes les nations musulmanes pour qu'elles projettent la véritable image de l'Islam.

À l'heure où nous nous apprêtons à célébrer la première décennie du règne prometteur de S. M. Abdallah II, nous sommes très fiers des résultats importants obtenus sous son règne et nous espérons faire encore mieux dans les années à venir. Durant ces 10 années, la participation de la Jordanie aux opérations de maintien de la paix s'est intensifiée, le

total cumulé des hommes et des femmes déployés qui ont servi dans 20 missions et sur quatre continents s'élevant à 60 000 personnes. Cette contribution illustre notre détermination sérieuse et sans réserve à améliorer la paix et la sécurité internationales.

D'ici à la fin 2008, notre économie aura doublé par rapport à la décennie précédente. Le revenu par habitant aura augmenté de 65 %. Les exportations et les investissements auront triplé. La Jordanie a appliqué des plans ambitieux de réforme afin de libéraliser les échanges commerciaux internationaux et d'instaurer un climat plus propice aux affaires. Nous avons renforcé les programmes et les institutions de bonne gouvernance et de développement politique, amélioré le rôle des femmes et la protection des droits de l'homme, lutté contre la corruption et progressé dans les domaines de la santé et de l'éducation. Le Gouvernement a également réalisé d'ambitieux programmes de réformes politiques, économiques, sociales et en matière de développement, conformément à son programme national, afin d'assurer au pays un avenir meilleur. C'est là un élément particulièrement important car les jeunes représentent 60 % de notre population.

Malgré tous ces efforts, ces programmes et les succès obtenus, les différentes crises qui ont frappé notre région continuent de menacer gravement notre développement. Ces difficultés sont exacerbées par les graves crises économiques qui sévissent actuellement et par l'augmentation des prix des denrées alimentaires et du carburant, ce qui a entraîné une hausse du taux d'inflation d'environ 15 %. Je voudrais, à cette occasion, réaffirmer que les efforts internationaux déployés pour relever les défis économiques devraient prendre en considération la voix de pays tels que la Jordanie afin que tous puissent tirer parti de ces efforts pour trouver une solution aux crises internationales en matière économique, alimentaire et énergétique, en particulier par des programmes et des mécanismes qui tiennent compte des situations spécifiques de ces États.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nyan Win, Ministre des affaires étrangères de l'Union du Myanmar.

M. Win (Myanmar) (*parle en anglais*) : Nous vivons dans une ère d'interdépendance croissante du monde. Rien n'illustre mieux cette interdépendance que la crise financière asiatique d'il y a 10 ans et la crise financière qui touche actuellement la plus grande économie du monde. Les problèmes peuvent avoir une

origine locale mais, compte tenu de la gravité de la situation, leurs effets transcendent nécessairement les frontières. L'économie mondiale et, par extension, la stabilité des nations dépendent de la stabilité des marchés financiers.

Ces derniers mois, le monde a également connu des difficultés liées à la hausse considérable des prix du carburant et des denrées alimentaires, en particulier des produits de première nécessité comme le riz. Ces problèmes très lourds ajoutent au fardeau des pays en développement. La solution ne consiste pas à multiplier le nombre de sommets et de conférences tenus au niveau international mais à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les engagements pris.

Mon propre pays a la possibilité de contribuer à la sécurité énergétique et alimentaire dans notre région. Nous souhaitons faire le nécessaire. Nous déployons des efforts concertés afin de produire davantage de pétrole brut et de gaz naturel pour satisfaire les besoins du marché national et pour l'exportation. Nous disposons également d'un énorme potentiel pour produire de l'énergie hydroélectrique. En outre, puisque le secteur agricole est le pilier de l'économie du Myanmar, nous nous efforçons de développer encore la culture du riz, des haricots et des légumes secs. Nous avons également introduit de nouvelles cultures industrielles, comme le jatropha, destinés à la production de biocarburants.

Les pays en développement comme le mien ont besoin de conditions équitables pour promouvoir la prospérité économique et le progrès social de notre peuple. Les subventions et les politiques protectionnistes dénaturent les marchés et font beaucoup de mal aux pays en développement. Les progrès politiques et sociaux ne sont possibles que grâce au développement, et ne peuvent jamais découler de mesures économiques coercitives. De telles mesures ont uniquement pour effet d'aggraver la situation déjà difficile de la population, en particulier ses composantes les plus vulnérables, les femmes et les enfants.

Des sanctions unilatérales sont imposées à mon pays. Celles-ci sont infondées. Par leur caractère unilatéral, elles sont contraires au droit international. Elles ne sont pas seulement injustes, elles sont aussi immorales. Elles sont contreproductives et privent des pays de leur droit au développement. Elles ne participent en rien au règlement des problèmes.

Le Myanmar a des ressources foncières et naturelles abondantes qui pourraient contribuer sensiblement à la sécurité énergétique et alimentaire de notre pays et au-delà. Mais pour exploiter pleinement notre potentiel, nous avons besoin d'un accès sans entrave aux marchés. Il nous faut des technologies modernes et des investissements. Plus tôt les sanctions injustes et les barrières seront levées, plus tôt le pays sera en mesure de devenir le fournisseur de riz de la région et une source fiable d'énergie.

Cela m'amène à la nécessité de faire de l'ONU une Organisation mieux à même de relever les défis du XXI^e siècle. Seule une Organisation plus démocratique pourra répondre aux besoins des États Membres et servir les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble. La réforme de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité, est depuis quelque temps déjà à notre ordre du jour. Pourtant, les progrès sont extrêmement lents. Le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et représentatif doivent être renforcés, notamment pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La réforme du Conseil de sécurité est un problème que nous ne parvenons pas à résoudre depuis plus de 10 ans. Le Myanmar estime que la composition du Conseil de sécurité devrait refléter la réalité actuelle. Nous sommes convaincus qu'il faut augmenter le nombre des membres du Conseil – membres permanents aussi bien que membres élus. La réforme ne doit toutefois pas se limiter à cela – elle doit aussi déboucher sur une amélioration des méthodes de travail du Conseil. Surtout, il convient qu'elle aboutisse à un Conseil de sécurité transparent, crédible et démocratique.

À ce propos, je voudrais souligner que les tentatives de lancer des discussions formelles ou informelles au Conseil de sécurité sur des situations que ne menacent pas la paix et la sécurité internationales sont contraires à la lettre et à l'esprit de la Charte. C'est une opinion que le Myanmar partage avec le Mouvement des pays non alignés, lequel constitue une nette majorité parmi les États Membres de notre Organisation.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000 sont des impératifs que la communauté internationale s'est fixés. Plus de la moitié du calendrier prévu s'est écoulé, et pourtant les progrès restent inégaux. Il reste

encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs d'ici à 2015. S'il incombe principalement aux gouvernements nationaux d'amener les progrès, la communauté internationale doit néanmoins apporter son aide en créant un climat qui permette aux pays en développement de marcher non plus d'un pas hésitant mais d'un pas assuré vers le développement. Il importe de tenir les promesses d'aide publique au développement, d'accroître les flux d'investissement, d'améliorer l'accès aux marchés et de régler le problème de la dette pour donner aux pays en développement la possibilité d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour sa part, le Myanmar s'efforce d'améliorer le niveau de vie de son peuple. La mise en œuvre des OMD est inextricablement liée à celle de notre plan national de développement. Ce dernier porte essentiellement sur la promotion d'un développement socioéconomique équitable et équilibré des zones tant rurales qu'urbaines. Ces dernières années, nous avons fait des progrès certains dans des domaines comme la réduction de la pauvreté, la promotion de la santé et l'éducation.

Dans le secteur de la santé, le Myanmar applique un plan national qui accorde la priorité à l'élimination des principales maladies, parmi lesquelles le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Le comité multisectoriel de haut niveau sur le VIH/sida supervise la prévention et les activités de soin dans notre pays depuis 1989. Les initiatives menées par le comité comprennent la surveillance active, la prévention de la transmission de la mère à l'enfant et les soins communautaires, en institution et à domicile. Ces activités sont conduites par le Gouvernement, en collaboration étroite avec des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales afin de toucher le maximum de personnes parmi les groupes vulnérables.

En conséquence, le Myanmar a non seulement ralenti le taux d'infection à VIH, mais il l'a même réduit. Je voudrais souligner que si nous voulons apporter une réponse mondiale plus dynamique et efficace au VIH/sida, il faut y consacrer des ressources adéquates. En outre, l'allocation de ressources pour combattre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose doit être basée sur les besoins plutôt que sur des considérations politiques.

S'agissant de l'éducation, nous envisageons pour notre population un système qui donnera le jour à une société cognitive capable de relever les défis de l'âge de l'information dans lequel nous vivons. L'investissement à long terme dans le secteur éducatif est consenti dans le but de renforcer le développement des ressources humaines. Le Gouvernement augmente progressivement le nombre d'établissements maternels, primaires, secondaires et supérieurs dans l'ensemble du pays afin que chacun ait accès à l'éducation. Nous sommes convaincus que celle-ci est fondamentale pour parvenir au développement durable. C'est également une condition préalable à la réalisation des autres OMD.

Je me réjouis de pouvoir dire que, grâce à nos efforts, le taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus atteint aujourd'hui 94,8 %. De même, le taux de scolarisation dans le primaire s'établit désormais à 98 %.

Le Myanmar juge également prioritaire de créer des emplois dans les zones rurales au titre de la stratégie de réduction de la pauvreté. À cet égard, des projets de développement pour améliorer les conditions économiques, éducatives et sanitaires dans les zones rurales sont en train d'être mis en place dans tout le pays.

L'initiative du Secrétaire général de convoquer aujourd'hui une Réunion ministérielle sur le thème « Réduire les risques de catastrophes dans le contexte des changements climatiques » est particulièrement bienvenue. Au Myanmar, nous comprenons l'inquiétude croissante de la communauté internationale face aux changements climatiques et à leurs effets pervers. Nous avons subi de plein fouet les conséquences dévastatrices des changements climatiques en mai dernier, lorsqu'un puissant cyclone s'est abattu sur le delta de l'Ayeyarwaddy. Le cyclone Nargis a semé comme jamais encore la mort et la destruction sur son passage. Les souffrances et la détresse des survivants de cette tempête dévastatrice n'ont toujours pas complètement disparu aujourd'hui.

Mais dans ce ciel assombri perce néanmoins une lueur d'espoir. La nation du Myanmar s'est trouvée unie face à cette urgence. Les témoignages de générosité ont déferlé. Des individus de tous les horizons, quelles que soient leurs difficultés, ont effectué des dons en liquide et en nature pour les victimes. L'ONU, les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, les pays donateurs,

les organisations non gouvernementales et les simples citoyens du monde entier ont également répondu généreusement. Nous avons pu démontrer notre volonté et notre capacité de travailler de concert avec la communauté internationale. Nous avons pu reconstruire des maisons, des écoles et des monastères plus modernes et plus solides. Les rizières qui ont été détruites par la tempête ont été replantées.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance à tous nos amis, proches ou lointains, qui nous ont prêté main forte en ces temps difficiles.

Le Myanmar compte une centaine de groupes ethniques et l'unité nationale revêt la plus haute importance. C'est pourquoi nous poursuivons résolument une politique de réconciliation nationale. Nos efforts ont permis le retour à la légalité de 17 groupes armés. Nous sommes parvenus à mettre fin à une décennie d'insurrection. La paix et la stabilité règnent désormais dans presque toutes les régions du pays.

Nous avons également mis en œuvre une feuille de route politique en sept étapes pour parvenir à la démocratie. Les représentants des anciens groupes armés, ainsi que ceux des partis politiques, des groupes ethniques et autres, ont pris une part active au processus de la Convention nationale. Cette Convention nationale a permis de définir les principes fondamentaux à énoncer dans une nouvelle constitution. Sur la base de ces principes, une nouvelle Constitution a été rédigée et soumise à un référendum national en mai dernier. Le peuple du Myanmar a, par une vaste majorité, approuvé le projet de constitution.

La cinquième étape de la feuille de route, à savoir les élections générales, aura lieu en 2010. Les mesures nécessaires sont actuellement prises en vue de la tenue de ces élections. Tous les citoyens, quelle que soit leur affiliation politique, bénéficieront du même droit de former des partis politiques et de faire campagne pour les élections. Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour garantir que ces élections soient libres et régulières. C'est en respectant la volonté du peuple, récemment exprimée lors du référendum, que la communauté internationale pourra le mieux aider le processus de démocratisation du Myanmar.

Les défis redoutables du XXI^e siècle ne peuvent être relevés que par la coopération internationale. Nous ne pouvons régler les problèmes mondiaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire qu'en

œuvrant ensemble. Pour cela, les pays puissants devraient s'abstenir d'appliquer des politiques d'hégémonie en exerçant des pressions politiques ou économiques.

Dans le village mondial où nous vivons aujourd'hui, le respect, la compréhension et la tolérance mutuels doivent être les valeurs que nous embrassons. Œuvrons ensemble pour assurer à notre village mondial un avenir placé sous le signe de la paix et de la prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Phandu Skalemani, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Botswana.

M. Skalemani (Botswana) (*parle en anglais*) : Je suis ravi, Monsieur le Président, de pouvoir vous féliciter de votre accession à la présidence de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Votre élection à cette fonction prestigieuse reflète clairement la profonde confiance que la communauté internationale vous porte à vous personnellement et à votre grand pays, le Nicaragua. Je suis sûr que sous votre direction avisée nous allons continuer à faire fond sur les avancées de la soixante-deuxième session pour faire avancer notre programme mondial commun afin de parvenir à un monde plus juste, plus sûr et plus prospère. Vous pouvez compter sur tout le soutien, la coopération et la bonne volonté de la délégation de la République du Botswana dans l'accomplissement de votre mandat.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Srgjan Kerim, Président de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous le félicitons sincèrement pour son travail et ses qualités de direction remarquables, qui nous ont permis de franchir des étapes déterminantes dans la réalisation de nos objectifs communs.

Cette année marque le sixtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit d'un événement important sur notre calendrier international des droits de l'homme. C'est l'occasion pour les États Membres de réfléchir, individuellement et collectivement, aux progrès que nous avons accomplis dans nos efforts pour édifier un ordre mondial plus juste. La Déclaration universelle des droits de l'homme incarne les aspirations de l'humanité à la liberté et à l'égalité. Elle est l'expression de l'esprit humain qui recherche une société plus parfaite, dans laquelle les individus ont conscience que créer

l'espace au sein duquel ils peuvent, individuellement, exercer leurs droits de l'homme revient à élargir les horizons permettant à la société de donner toute sa mesure.

Dans notre recherche de ce noble objectif, nous ne devons jamais cesser de nous efforcer d'améliorer notre gouvernance pour qu'elle réponde aux souhaits de nos populations. Il ne faut pas oublier que, finalement, c'est le peuple qui est investi de la souveraineté de la nation. Dans ce contexte, il est impératif que la volonté du peuple exprimée à la faveur d'élections libres et régulières soit respectée par tous les dirigeants politiques. Les chefs d'État ou de gouvernement doivent fuir la tentation de modifier la constitution de manière à rester plus longtemps au pouvoir, ce qui conduit souvent à l'instabilité.

Le Botswana réaffirme son attachement aux idéaux et principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous sommes déterminés à contribuer à promouvoir le respect des droits de l'homme chez nous et ailleurs. Ce faisant, nous avons conscience que la promotion des droits de l'homme exige une coopération internationale. C'est pourquoi le Botswana est devenu partie à plusieurs instruments des droits de l'homme, y compris le Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale (CPI).

Nous appuyons pleinement le travail de la Cour. Pays qui a profondément foi dans l'état de droit, le Botswana est convaincu qu'il ne devrait y avoir aucune ingérence politique dans les travaux de la Cour. La CPI a été créée avec le soutien des États africains. Nous estimions en effet qu'il fallait s'attaquer aux problèmes avec lesquels notre continent est aux prises. La Cour est censée remplir un objectif précis et il ne saurait y avoir d'exception en ce qui concerne ce qu'elle peut et ce qu'elle ne peut pas faire.

Le Botswana se félicite que les représentants des partis politiques au Zimbabwe aient enfin signé un accord à Harare, le 15 septembre 2008. Nous accueillons avec satisfaction cette avancée, qui augure bien de la réconciliation nationale, de la reconstruction économique et du développement du Zimbabwe. La mise en œuvre effective de cet accord devrait avoir un impact positif non seulement sur l'évolution de la situation au Zimbabwe, mais aussi sur l'ensemble de l'Afrique australe et de l'Afrique tout entière. Il s'agit d'un bon début, et nous encourageons les parties à tout mettre en œuvre pour que l'accord fonctionne. Aucun parti ne devrait tenter de faire obstacle à la mise en

œuvre de l'accord, car seule son application peut régler la crise politique qui s'est abattue sur le pays au lendemain du second tour des élections présidentielles du 29 juin 2008. De telles tentatives seraient inacceptables pour le Botswana. Nous demandons à la communauté internationale de contribuer au succès de ce processus en offrant sa bienveillance et son appui au Gouvernement et au peuple zimbabwéens en leur fournissant l'assistance économique, financière et technique dont ils ont grand besoin.

Nous tenons à saluer l'ancien Président de la République sud-africaine, S. E. M. Thabo Mbeki, pour le travail acharné, l'engagement et la détermination dont il a fait montre afin d'aider les Zimbabwéens à parvenir à un accord. Nous tenons aussi à rendre hommage à l'ancien Président Mbeki pour sa contribution à la paix et à la démocratie non seulement en Afrique du Sud mais dans tout le continent africain. Nous lui sommes reconnaissants de sa direction clairvoyante et de ses initiatives privilégiant la dimension humaine, avec pour objectif premier d'édifier un continent africain libre, pacifique, démocratique et économiquement prospère.

Nous avons, en tant que communauté internationale, la responsabilité collective d'équiper et d'utiliser au mieux notre organe multilatéral, l'ONU, pour rechercher des solutions équitables et juste aux problèmes mondiaux, afin de contribuer au bien de l'humanité. Aujourd'hui, plus que jamais, l'ONU doit réagir efficacement et promptement aux défis complexes du XXI^e siècle. Les conflits, la pauvreté, la maladie, les catastrophes naturelles et celles provoquées par l'homme, les changements climatiques, l'énergie et le terrorisme figurent parmi la myriade de problèmes pressants qui se posent à l'humanité et qui exigent d'urgence une réaction mondiale. Il est donc indispensable que nous continuions à concerner nos efforts pour affronter ces défis, dans la recherche d'un avenir meilleur. L'ampleur des problèmes exige clairement des stratégies et des solutions multilatérales.

Le Botswana appelle tous les Membres à s'unir pour rechercher des solutions à ces problèmes. Il est indispensable que dans nos politiques, nos mesures et nos déclarations, nous cherchions toujours à renforcer la compréhension internationale. Dans la gestion des relations entre les États, les dirigeants doivent adopter des normes de conduite plus élevées. Le langage utilisé dans les enceintes internationales ne devrait être ni belliqueux, ni provocateur, pas plus qu'il ne devrait être calculé pour faire honte à d'autres dirigeants ou les

humilier. Les États Membres ne devraient pas accueillir des groupes militaires ou rebelles opérant à partir de leur territoire contre leurs voisins.

Dans notre discours international, nous devons chercher à établir et à favoriser l'accord sur des objectifs communs. À cet égard, nous devons faire preuve de modération en évitant la tentation assez fréquente de rappeler nos diplomates présents dans les capitales d'autres pays, y compris pour des raisons de pure solidarité. Des actions de ce type sont regrettables et dépassées, car elles ne servent qu'à interrompre la communication.

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, rappelons-nous toujours les engagements solennels que nous avons pris, nous les peuples du monde, de mettre un terme à la guerre et aux souffrances humaines. Le Botswana appelle tous les États, particulièrement les grandes puissances, à montrer l'exemple en s'abstenant de recourir aux armes pour résoudre des conflits. L'affrontement militaire démontre toujours, malheureusement, le manque de volonté d'utiliser la démocratie, le besoin impérieux d'afficher une supériorité militaire ou l'incapacité d'utiliser les ressources et les progrès technologiques pour améliorer l'existence humaine.

En tant que pays en développement, une croissance économique durable, le développement et l'élimination de la pauvreté sont au centre de notre programme de développement. La pauvreté est sans nul doute l'une des difficultés les plus graves pour notre peuple. Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et combattre la pauvreté sous ses nombreuses facettes sont deux objectifs liés entre eux qui se renforcent mutuellement. C'est pourquoi leur réalisation devrait constituer notre préoccupation première.

Le Botswana salue les initiatives lancées par certains partenaires de développement qui recherchent une approche davantage axée sur les problèmes économiques et de développement rencontrés par l'Afrique. Parmi ces initiatives, citons les Conventions de Lomé et les accords ultérieurs entre l'Afrique, les Caraïbes et les États du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part, l'*African Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique) des États-Unis; la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique; le Forum sur la

coopération sino-africaine; et le cadre de coopération entre l'Afrique et l'Inde.

Le Botswana a toujours utilisé efficacement les ressources mises à sa disposition par ses partenaires de coopération. Il est important de faire davantage pour aider les pays en développement à s'engager sur la voie du développement durable. Nous sommes convaincus, alors même que nous recevons une aide grandement nécessaire, que nous devons penser au jour où nous n'aurons plus besoin de cette aide car nous serons tous capables de nous suffire à nous-mêmes.

Nous sommes arrivés cette année à mi-parcours de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement prévue pour 2015. Nous remercions le Secrétaire général pour ses rapports analytiques et informatifs concernant les progrès dans la mise en œuvre de nos engagements et de notre avenir communs. Nous nous réjouissons aussi du travail réalisé lors des réunions de haut niveau destinées à faire le bilan des progrès accomplis, ce qui donnera sans aucun doute un élan à la mise en œuvre rapide de nos engagements.

Les rapports du Secrétaire général font état de résultats variables et inégaux. Il est manifeste que si nous avons fait de réels progrès dans certains domaines, il nous reste encore beaucoup à faire dans les sept prochaines années pour atteindre nos objectifs. En d'autres termes, nous sommes sérieusement en retard sur chaque objectif, entre les pays et dans les pays qui doivent éliminer la pauvreté et réduire la souffrance humaine.

Le processus, outre qu'il révèle des écarts, met également l'accent sur de nouveaux défis qui entravent la réalisation des objectifs dans tous les aspects du développement humain. Il souligne en outre la nécessité impérieuse d'accélérer le rythme de la mise en œuvre si nous voulons obtenir un effet notable. Réaliser ces objectifs est notre responsabilité commune. Il est donc indispensable que tous, individuellement et collectivement, nous fassions notre possible pour progresser plus rapidement vers une meilleure qualité de vie pour nos peuples.

Notre peuple mérite une existence à l'abri de la peur et du besoin, dans un environnement qui offre les mêmes possibilités à tous. Cela n'est pas un privilège, mais un droit de l'homme fondamental que chaque État a le devoir de respecter, de protéger et d'assurer. Pour notre peuple, cela devrait signifier un accès universel à l'éducation, à la santé, à un toit, à l'eau potable et aux

infrastructures, dans un environnement sûr et sécurisé. Ce n'est qu'en honorant pleinement nos engagements que nous comblerons ces attentes.

Les faits suivants devraient troubler notre conscience collective. Plus d'un quart des enfants de moins de cinq ans dans le monde en développement souffrent d'insuffisance pondérale, soit 143 millions d'enfants en insuffisance pondérale dans les pays en développement. Dans ces pays, les enfants continuent de mourir de maladies évitables telles que le paludisme. Les quelque quatre milliards de cas de diarrhée annuels provoquent 2,2 millions de décès, la plupart chez les enfants âgés de moins de cinq ans. Environ 6 millions de personnes perdent la vue des suites du trachome, maladie due au manque d'eau potable et à de mauvaises pratiques d'hygiène. En Afrique subsaharienne, le risque de mortalité maternelle concerne 1 femme sur 22, chiffre effarant, contre 1 femme pour 8 000 dans les pays industrialisés. Enfin, le nombre de cas de VIH augmente plus vite que notre capacité de donner à tous accès à la prévention, au traitement, au soutien et aux soins.

Clairement, pour combler ces écarts, il nous faudra faire plus que répéter des déclarations; il faut de toute urgence un engagement et une direction politiques durables et forts, des politiques nationales saines et appropriées, assorties d'une aide officielle au développement plus conséquente et d'un soutien technique renforcé de la part du système international, une participation et des efforts combinés accrus de la part des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, des régimes commerciaux internationaux plus équitables, transparents et ouverts, davantage de partenariats mondiaux pour aider les pays en développement, la pleine mise en œuvre des initiatives d'allègement de la dette, un meilleur accès aux marchés, et d'autres mesures novatrices d'assistance internationale pour financer le développement.

La recherche de la paix et de la sécurité internationales reste un sujet d'intérêt vital pour ma délégation. Nous avons peut-être fait de grands progrès dans la promotion de la paix grâce à la prévention et la résolution des conflits, la reconstruction après le conflit et le maintien de la paix, mais des conflits continuent d'éclater, faisant ainsi du rétablissement de la paix une possibilité lointaine pour certains dans le monde.

Mon propre continent, l'Afrique, est le théâtre d'un grand nombre de conflits. Le fléau de la guerre a

emporté de nombreuses vies et causé une souffrance humaine indicible. Malgré le temps, l'énergie et les ressources financières énormes consacrés, les succès ont été infimes ou nuls. La Charte des Nations Unies nous implore, en tant que la communauté internationale, de préserver les générations futures du fléau de la guerre en recourant à tous les efforts et outils diplomatiques dont nous disposons.

Je me réjouis de voir qu'il y a eu des avancées louables pour placer certains pays, tels que le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau, sur la voie résolue de la reconstruction nationale, du redressement après conflit et du maintien de la paix. Malheureusement, les peuples d'Afrique ont toujours à faire face à la faim et à la mort dans la région soudanaise du Darfour, en Somalie et au Tchad, entre autres.

Ma délégation est particulièrement préoccupée par la situation qui ne cesse d'empirer dans la région soudanaise du Darfour. Il est troublant de voir que les hostilités armées continuent malgré les efforts de l'ONU et de l'Union africaine, qui ont mis en place l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Nous appelons les parties à s'engager dans le dialogue politique, pour rechercher une paix durable, et à utiliser au maximum les bons offices de S. E. M. Djibril Bassolé, qui a récemment été nommé pour faciliter le processus de paix.

Concernant la Somalie, le Botswana se félicite de la signature de l'Accord de Djibouti, le 9 juin 2008, par le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Nous appelons toutes les forces politiques somaliennes à entamer un processus politique ouvert à tous afin que le peuple somalien, qui souffre depuis longtemps, puisse lui aussi vivre en paix.

Ma délégation demande également à la communauté internationale de continuer à fournir au peuple somalien l'aide humanitaire dont il a grand besoin. Dans le même ordre d'idées, nous rappelons aux dirigeants politiques du peuple somalien de placer les intérêts du peuple somalien avant les leurs, afin que l'accent soit mis sur la recherche d'un règlement politique durable des problèmes auxquels est confronté le pays.

Si l'ONU veut répondre à nos attentes et réaliser nos idéaux communs, elle doit avoir des ressources adéquates, se voir confier des mandats appropriés et disposer de structures et de directives générales. Le Botswana croit fermement au caractère indispensable

de l'ONU. C'est pourquoi nous jugeons crucial de verser en temps voulu la totalité de nos contributions. Nous demandons donc à tous les États Membres à faire de même, afin que ce mécanisme, qui est le moteur du multilatéralisme, ne s'essouffle pas.

Il est évident que toute organisation – et l'ONU en particulier – doit être constamment réformée ou renouvelée si elle souhaite rester pertinente et être en mesure de répondre aux besoins de ses membres. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ensemble des réformes décidées par le Sommet mondial de 2005.

Pour terminer, je voudrais à nouveau demander à chacun d'entre nous d'être à la hauteur des grands espoirs suscités par l'Organisation en honorant nos engagements. Le Botswana réaffirme sa foi inébranlable dans cet organe qui unit les peuples du monde dans un noble objectif. Nous formons l'espoir que nous réussirons ici à améliorer la compréhension internationale entre les régions, les cultures, les langues et les religions, parce que nous sommes tous humains et en raison de l'humanité des autres.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Tchad.

M. Mahamat (Tchad) : Je voudrais, Monsieur le Président, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, vous adresser nos très chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. La délégation tchadienne est convaincue que vos qualités et votre expérience dans le domaine des relations internationales sont un gage de succès de nos présentes assises, et voudrait vous assurer de sa collaboration dans l'accomplissement de votre tâche. Je voudrais aussi exprimer notre sentiment de gratitude à votre prédécesseur pour avoir su, avec compétence et clairvoyance, diriger les travaux de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Qu'il me soit également permis de rendre un hommage appuyé à notre Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour son engagement dans la défense et la promotion des idéaux de notre Organisation.

La soixante-troisième session se tient au moment où le monde est confronté à de nombreux défis. Aux conflits armés touchant pratiquement tous les continents viennent s'ajouter les crises alimentaire, énergétique et financière qui précarisent les

populations les plus vulnérables. Ces crises récurrentes constituent de réels handicaps pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pour lesquels la communauté internationale s'est engagée.

Le Tchad, à l'instar d'autres pays, s'est trouvé très tôt confronté à un contexte politique, économique et social défavorable, malgré la mise en œuvre de sa stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté. Cette stratégie, révisée en 2008, constitue cependant le meilleur cadre de concertation en vue de fédérer tous les efforts nationaux et internationaux destinés principalement à l'atteinte des objectifs du Millénaire. En effet, la Déclaration du Millénaire avait été saluée en son temps comme une étape majeure dans la prise de conscience par la communauté internationale du retard considérable d'une importante partie de ses membres en matière de développement.

Cette Déclaration ainsi que les objectifs que nous nous étions fixés alors pour l'éradication de la pauvreté à l'horizon 2015, représentent encore aujourd'hui la réponse la plus appropriée aux problèmes de pauvreté auxquels beaucoup de pays dont le mien continuent d'être confrontés. Parmi ces problèmes figurent l'insuffisance des moyens nécessaires au financement de nos programmes, mais aussi et surtout les troubles consécutifs aux multiples tentatives de déstabilisation accentuées par des incursions des mercenaires et bandes armées de tous bords. Les plus importantes se sont déroulées en avril 2006 et février 2008.

Certes, l'exploitation de notre pétrole amorcée en 2003 a permis de doter le pays de ressources supplémentaires, mais celles-ci restent malheureusement en deçà de nos besoins. Des concours extérieurs nous sont donc indispensables dans nombre de secteurs pour renforcer notre capacité de mieux relever les défis de la pauvreté.

La contribution de nos partenaires, auxquels nous réitérons nos remerciements et dont nous saluons l'engagement à nos côtés, doit cependant s'adapter. Celle-ci viserait prioritairement le renforcement des moyens d'action du pays, notamment par la valorisation de ses richesses naturelles, et des appuis financiers et techniques plus conséquents.

Dans ce contexte, l'assouplissement des conditions d'allègement de la dette extérieure des pays pauvres s'avère indispensable. Une plus grande attention doit également être accordée aux problèmes économiques que connaissent les pays en développement, et singulièrement ceux d'Afrique dont

l'avenir, pour certains d'entre eux, risque d'être hypothéqué par la faible compétitivité de leurs produits d'exportation du fait des mesures adoptées par leurs concurrents du Nord. Mon pays souhaite que l'élan de solidarité qui a sous-tendu le lancement de ce processus soit ravivé afin de réduire les inégalités qui aggravent la pauvreté et qui sont en définitive, source de tensions aux conséquences imprévisibles. En tout état de cause, le Tchad reste déterminé à tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie de ses populations dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Je voudrais saluer les efforts de notre Organisation dans l'éradication des foyers de tension qui constituent des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de développement. La crise du Darfour en est un exemple par le poids qu'elle fait subir au Tchad du fait de ses répercussions économiques, sociales et environnementales. La présence dans l'est du Tchad de 290 000 réfugiés soudanais et 180 000 Tchadiens déplacés est l'objet d'une grande préoccupation tant pour le Tchad que pour la communauté internationale, dont nous saluons la mobilisation sans précédent.

Il reste néanmoins que le sort des populations d'accueil mérite une attention plus accrue pour rétablir l'équilibre rompu par cet afflux massif. Dans cette partie du monde, se déroule un véritable drame qui interpelle notre conscience collective. C'est le lieu de lancer un vibrant appel pour une solution durable à cette crise.

Par ailleurs, mon pays se réjouit de la prorogation par le Conseil de sécurité du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Le Tchad reste persuadé que la communauté internationale, prenant la mesure des souffrances des populations du Darfour, renforcera la capacité opérationnelle de la MINUAD en mettant à sa disposition tous les moyens adéquats pour accomplir efficacement sa mission et créer les conditions nécessaires à un règlement global et définitif de cette crise.

Il nous paraît ici essentiel de rappeler que depuis le déclenchement de la crise du Darfour, le Tchad, mon pays, n'a ménagé aucun effort pour aider nos frères soudanais à trouver une issue pacifique au conflit qui les oppose. S. E. M. Idriss Deby Itno a été le premier Chef d'État étranger à se déplacer personnellement à El Fasher en août 2003, pour exprimer sa solidarité et son soutien à son homologue soudanais Omar Hassan Al-

Bashir, tout en appelant les rebelles soudanais à déposer les armes et accepter un règlement politique. Les membres se souviendront du rôle déterminant qu'il a joué en tant que médiateur pour parvenir à la conclusion de nombreux accords de paix entre le Gouvernement soudanais et son opposition.

De même, conscient du lien étroit existant entre la stabilité du Tchad et le règlement de la crise du Darfour, il a toujours œuvré pour la normalisation des relations entre les deux pays. C'est dans cet esprit que le Gouvernement tchadien a favorablement accueilli la décision soudanaise de rétablir ses relations diplomatiques avec le Tchad lors de la réunion du Groupe de contact chargé de la mise en œuvre de l'Accord de Dakar, tenue à Asmara, le 12 septembre dernier.

À cette occasion, le Gouvernement tchadien a pris à témoin le Groupe de contact pour un engagement sincère des deux parties en vue d'une normalisation définitive de leurs relations. Je voudrais ici renouveler la gratitude du Gouvernement tchadien aux pays membres du Groupe de contact, aux institutions ainsi qu'aux pays amis pour le rôle éminent et positif qu'ils ne cessent de jouer pour accompagner le Tchad et le Soudan dans cette voie.

Nous voudrions profiter de cette tribune pour nous féliciter de l'étroite coopération entre la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), la Force de l'Union européenne (EUFOR) et le Gouvernement tchadien. Le renforcement du mandat de la MINURCAT ouvre une nouvelle perspective pour le développement des relations entre le Tchad et les Nations Unies, tenant compte de l'expérience accumulée au cours du mandat précédent. L'exigence d'une plus grande efficacité de la présence internationale au Tchad appelle à la mise en place d'une concertation dynamique entre les différentes parties.

En dépit des agressions répétées des mercenaires dont les répercussions sur la vie de la nation ont été des plus désastreuses, le Gouvernement tchadien, sous l'impulsion de S. E. M. Idriss Deby Itno, Président de la République et Chef de l'État, maintient son engagement dans la poursuite du dialogue politique, tant avec l'opposition démocratique qu'avec les mouvements armés, en vue d'aboutir à la concorde nationale. Le résultat palpable de cette politique est la formation le 23 avril 2008 d'un gouvernement d'ouverture sous la direction de S. E. M. Youssouf

Saleh Abbas et au sein duquel figurent d'éminentes personnalités de l'opposition démocratique. C'est également avec satisfaction que nous notons le retour dans la légalité de plusieurs membres des mouvements armés en application de l'Accord de Syrte du 25 octobre 2007.

Nous voudrions confirmer que le dialogue politique initié par l'Accord du 13 août 2007, qui était momentanément interrompu par les événements tragiques de février 2008, a repris ses travaux. Il se déroule dans un climat de confiance et de compréhension et sera naturellement poursuivi avec le concours de nos partenaires jusqu'à l'organisation des élections libres et transparentes. C'est le lieu de renouveler très solennellement à ces partenaires la gratitude du Gouvernement et du peuple tchadiens pour leur appui précieux dans la facilitation de ce dialogue.

Après cet aperçu des questions politiques nationales, nous aimerions évoquer quelques défis internationaux auxquels notre Organisation se trouve confrontée.

En effet, l'échec des récentes négociations de Genève suscite des interrogations sur les chances de l'instauration d'un système commercial mondial juste et équitable, qui prenne en compte les aspirations légitimes des pays en développement qui sont les plus vulnérables dans l'économie mondiale. Par ailleurs, malgré les efforts de la communauté internationale pour réduire les tensions et épargner le monde des horreurs des conflits armés, l'on continue malheureusement d'enregistrer les théâtres de confrontations armées sur tous les continents. Le spectacle insupportable de milliers des femmes, enfants et vieillards déplacés ou jetés sur les routes de l'exil suite à ces conflits devrait inciter la communauté internationale à plus de responsabilité.

Les conflits armés et les atrocités qu'ils engendrent constituent un terreau pour le développement du terrorisme. Ce fléau est un autre défi et une préoccupation majeure de la communauté internationale. Mon pays soutient les efforts des Nations Unies dans la lutte pour son éradication totale, mais aussi pour une plus grande justice dans le traitement des questions internationales.

S'agissant des questions touchant au nucléaire, nous réaffirmons la position constante de notre pays, qui consiste à respecter la volonté souveraine des États à se doter de l'énergie nucléaire à des fins civiles.

À propos des conflits sur le continent africain, nous notons avec satisfaction les actions conjointes de l'Union africaine et des Nations Unies pour le règlement pacifique et durable de ces conflits. C'est ainsi que nous nous réjouissons de la normalisation de la situation politique et militaire en Côte d'Ivoire, au Kenya et aux Comores. Dans la corne de l'Afrique, le Tchad soutient les efforts de l'Union africaine pour ramener la paix et la concorde nationale en Somalie. Au Zimbabwe, nous nous félicitons de l'accord politique intervenu entre les principaux acteurs politiques zimbabwéens grâce à la médiation du Président Thabo Mbeki, à qui nous rendons un hommage mérité.

Pour finir, et dans le cadre de la réforme des organes de l'ONU, et plus particulièrement celle du Conseil de sécurité, je voudrais réitérer l'appel pressant de mon pays à l'Assemblée et aux membres du Conseil de sécurité pour une réforme juste et équitable qui tienne compte des aspirations légitimes du continent africain.

Le Président (*parle en espagnol*) : La parole est à présent à S. E. M. Basile Ikouebe, Ministre des affaires étrangères et de la Francophonie de la République du Congo.

M. Ikouebe (Congo) : Monsieur le Président, ma délégation salue votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session, qui se tient à un moment particulièrement important de la vie de notre Organisation au regard de nombreux défis auxquels nous devons faire face. Les messages forts que vous avez lancés ici même indiquent clairement que vous avez pleinement mesuré l'ampleur des enjeux. Comme le dit si bien le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/63/1), les problèmes du monde exigent plus que jamais des actions concertées et coordonnées.

Nous félicitons le Secrétaire général pour l'action résolue qu'il mène depuis le début de son mandat. Nous apprécions hautement son dynamisme, son réalisme et l'intérêt croissant qu'il porte aux questions de paix, de sécurité et de développement durable.

S. E. M. Denis Sassou-Nguesso, Président de la République du Congo, qui n'a pu personnellement participer à nos travaux, m'a chargé de partager avec les membres de l'Assemblée quelques vues sur l'évolution de notre monde.

Les défis auxquels nous devons faire face en urgence sont nombreux. Ils ont pour noms : paix, sécurité, forte menace sur la vie des peuples et des nations à travers les crises alimentaire, énergétique et financière, auxquelles s'ajoutent les catastrophes naturelles et les changements climatiques.

En mettant l'accent sur la notion de solidarité que nous reprenons à notre compte, vous avez sans doute pointé du doigt, Monsieur le Président, le risque d'un repli identitaire, une option qui ne peut offrir que des solutions partielles, voire incertaines, au regard des enjeux à affronter. Nous réaffirmons ici que l'ONU nous offre le cadre idéal pour œuvrer ensemble à la recherche de réponses à effets durables. C'est le sens de notre constant attachement au multilatéralisme.

Les événements récents intervenus à travers le monde, et singulièrement en Europe, nous rappellent que la paix et la sécurité reposent sur des bases fragiles, même là où ces questions semblaient définitivement résolues. L'Afrique, toujours au cœur des préoccupations de la communauté internationale et toujours en bonne place dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité, en raison des conflits qui continuent de fragiliser son évolution vers le progrès et d'hypothéquer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ne s'en sortira pas à coups de proclamations de bonnes intentions.

La réunion de haut niveau que nous venons de tenir le 22 septembre sur les besoins de l'Afrique a révélé qu'il faut passer des promesses aux actes qui s'inscrivent dans la durée. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption de la déclaration qui a sanctionné cet important événement. De même, nous saluons la tenue de la manifestation de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui vient de se dérouler ici le 25 septembre.

Comme chacun le sait, la stabilisation de la situation dans les pays en conflit, la consolidation de la paix dans d'autres, n'auraient pas été possibles sans les efforts soutenus des Nations unies et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux. L'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines continuent à agir de manière résolue, souvent avec des moyens limités, pour faire face à ces défis. C'est grâce à tous ces efforts que la République centrafricaine, pour ne citer que l'exemple de ce pays voisin, s'emploie à recouvrer la paix et la sécurité par les vertus du dialogue entre le Gouvernement, l'opposition et les mouvements rebelles.

Toujours dans notre sous-région de l'Afrique centrale, nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour aider à stabiliser la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment en appuyant le Gouvernement de ce pays dans le combat qu'il mène contre les mouvements rebelles et autres forces négatives. Dans ce contexte, l'entrée en vigueur, en juin dernier, du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs est de nature à créer un nouveau climat de confiance dans cette partie névralgique de notre continent. Mon gouvernement s'engage à jouer pleinement son rôle dans ce processus qui contribuera très sensiblement à la stabilisation de la situation.

S'agissant de la crise entre le Tchad et le Soudan, nous encourageons ces deux pays à poursuivre tous les efforts en vue de la normalisation de leurs relations et de la consolidation de la paix dans la région. À cet égard, nous saluons la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays – une initiative qu'il faut consolider par la mise en place des unités militaires chargées de la surveillance de leur frontière commune. Il reste à doter ces unités de moyens adéquats, en application de l'Accord de Dakar signé en mars dernier.

Co-médiateur de l'Union africaine avec la Libye dans cette crise, le Congo ne ménagera aucun effort pour amener ces deux pays frères à respecter les engagements pris à toujours agir de bonne foi pour asseoir définitivement la paix entre eux et autour d'eux.

Le règlement du conflit du Darfour contribuerait largement à une telle évolution. C'est pourquoi nous lançons un appel pressant pour le déploiement effectif des contingents de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), une force qui devrait être dotée de tous les équipements nécessaires pour devenir opérationnelle et efficace.

Pour sa part, mon pays vient de terminer la phase de préparation d'une unité de police forte de 140 personnels, qui peut dès à présent être à la disposition de la MINUAD. Mais la communauté internationale doit aussi œuvrer inlassablement à l'application effective de l'Accord d'Abuja sur le Darfour. Les parties non signataires qui violent cet Accord doivent subir de fortes pressions pour revenir à la table des négociations. Dans ce contexte, nous jugeons pour le moins contre-productives les poursuites judiciaires engagées contre le chef de l'État soudanais.

Toujours en Afrique, nous apprécions positivement la sortie de crise au Kenya et le processus de réconciliation au Zimbabwe, tout en appelant les acteurs politiques africains, pouvoir et opposition confondus, au respect du verdict des urnes.

Désireux de participer à l'effort collectif en matière de paix et de sécurité, mon pays réaffirme ici son engagement entier dans la lutte contre le terrorisme, la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, le trafic de la drogue et des êtres humains. Il demeure attaché au strict respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans tous ses volets.

Le Congo invite la communauté internationale à considérer comme une urgence absolue le règlement du conflit du Moyen-Orient sur la base des engagements déjà pris, et particulièrement de la Feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe.

Notre attachement au multilatéralisme nous fait considérer comme une nécessité impérieuse la poursuite du travail de réforme de l'ONU, et particulièrement celle du Conseil de sécurité. Fidèle à la position africaine sur la question, mon pays salue la décision d'ouvrir, avant le 31 janvier 2009, des négociations intergouvernementales qui devraient enfin permettre une réelle avancée sur le dossier.

À l'ordre du jour de la présente session figure en bonne place la question des effets des changements climatiques sur l'environnement, un des défis majeurs de notre époque. Mon pays y est particulièrement sensible, puisqu'il abrite une partie de l'immense bassin du Congo, le second poumon écologique mondial après l'Amazonie. Les pays riverains assument une lourde responsabilité envers l'humanité dans la gestion et l'exploitation durable de ces écosystèmes, ce qu'ils font de façon volontaire et encourageante.

Tout en souscrivant aux conclusions de la Conférence de Bali qui a eu lieu l'année dernière et qui a préparé l'après-Kyoto, les États abritant le bassin du Congo estiment que les politiques envisagées à l'échelle mondiale en matière de préservation des écosystèmes forestiers devraient prévoir des mécanismes de compensation, y compris la mise en place des économies de substitution au profit des populations des zones concernées.

En exprimant ces préoccupations, je saisis l'occasion que m'offre cette tribune, pour annoncer que

le Congo accueillera à Brazzaville du 27 au 30 octobre 2008, le sixième Sommet mondial pour le développement durable, consacré à l'évaluation du niveau atteint dans la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, notamment en ce qui concerne les partenariats stratégiques, crédibles et pertinents en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Sur le plan socioéconomique, il est heureux que nos assises se concentrent sur les questions de développement durable et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des analyses faites ici la semaine dernière, il ressort que les États africains connaissent des progrès significatifs, avec des taux de croissance environnant ou dépassant 6 % l'an, et que, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, ce continent est résolument engagé sur la bonne voie et doit poursuivre cet effort, surtout que les situations restent contrastées, selon les pays et les régions.

Toutefois, un tel effort et les résultats prometteurs qu'il pourrait engendrer nécessitent un accompagnement international réel, continu et conséquent. Il s'agit donc pour nos partenaires de tenir leurs promesses.

Le Président en exercice de l'Union africaine, S. E. M. Jakaya Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, a brillamment décrit ici la situation de notre continent et indiqué la voie à suivre. Nous souscrivons pleinement à ce qu'il a indiqué et nous faisons nôtre la déclaration qu'il a faite à différentes occasions. Nous nous félicitons des nombreux partenariats que l'Afrique a noués avec ses amis traditionnels et nouveaux. Il reste à donner corps, ici également, aux engagements pris.

Notre continent demeure résolument engagé dans la bataille du progrès, qui revêt plusieurs facettes. C'est ainsi qu'une large place est faite aux questions de démocratie, de bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme. Dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, un pilier du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de nombreux pays africains acceptent de se soumettre à un examen périodique qui constitue une sorte de droit d'ingérence positive des autres États dans les affaires qui relèvent généralement de la compétence nationale. Le Congo a volontairement souscrit à ce processus. C'est dire que l'Afrique a à cœur de lutter

contre la mauvaise gestion, la corruption, la violation des droits de l'homme et l'impunité.

Il est dès lors inconcevable que certains juges étrangers au continent s'arrogent le droit de traîner devant leurs tribunaux nationaux des dirigeants africains au nom du principe de la compétence universelle, une règle qui semble ne s'appliquer qu'à l'Afrique car, on l'a déjà vu, le même principe a vite été abandonné dès lors qu'il visait des dirigeants d'États puissants. Il est regrettable que des juridictions internationales, au demeurant fort respectables, donnent l'impression de suivre cette voie de l'acharnement judiciaire contre les dirigeants africains.

En la matière, l'Afrique est devenue un terrain d'expérimentation de pratiques hasardeuses, voire méprisantes. Le triste souvenir d'autres expériences néfastes comme l'esclavage, la traite négrière et la colonisation nous suffit. Le Président Kikwete a donc eu raison de soulever cette question ici, en application d'une décision prise lors du dernier sommet de l'Union africaine tenu à Charm el-Cheikh, en Égypte.

La République du Congo, qui a traversé une période particulièrement difficile au cours des années 90, est parvenue grâce à la volonté politique du Gouvernement, de tous les acteurs politiques et de la société civile, à la réconciliation nationale. Ce climat de paix a permis l'organisation d'élections législatives en 2007, municipales et locales en 2008, dans le calme et la sérénité, malgré les dysfonctionnements constatés dans le déroulement de ces scrutins dont la transparence et la crédibilité n'ont toutefois pas été contestées par les observateurs internationaux.

Ces dysfonctionnements corrigés, c'est dans le même climat que nous entendons organiser en 2009 l'élection présidentielle, conformément à notre Constitution. Ce climat de paix restaurée a engendré une situation économique de plus en plus rassurante, favorisée par une amélioration des recettes budgétaires, un traitement plus favorable de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et des mesures de gestion rigoureuse qui permettent au Congo de jeter aujourd'hui un regard plus ambitieux sur son développement et sur la réalisation progressive des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est dans ce cadre qu'a été élaboré, de manière participative et avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement, le document de stratégie de réduction de la pauvreté approuvé par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

À titre indicatif, dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les principales mesures prises dans les domaines sensibles de l'éducation et de la santé vont de la gratuité de l'accès à l'éducation et de celle des manuels scolaires à la mise en place d'une centrale d'achat de médicaments, en passant par la distribution aux populations de moustiquaires imprégnées et la gratuité de l'accès au dépistage du VIH/sida, aux bilans biologiques et aux antirétroviraux.

Un tel effort, pour encourageant qu'il soit, ne peut porter de fruits que dans la durée, avec le concours des partenaires extérieurs, et dans un environnement international favorable sur les questions épineuses de la dette, du commerce, de l'aide publique au développement, du financement du développement et, par-dessus tout, de la paix et de la sécurité internationales.

Les membres comprendront donc aisément pourquoi un modeste membre de la communauté internationale comme le Congo accorde le plus grand intérêt à l'existence et au travail de notre maison commune, les Nations Unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Youssouf Bakayoko, Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire.

M. Bakayoko (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, je voudrais vous adresser, au nom de ma délégation, mes sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Vos qualités personnelles, votre profonde connaissance de notre Organisation et votre grande expérience des affaires internationales qui ont permis de fédérer autour de votre nom la totalité des suffrages de l'Assemblée, sont assurément un gage pour la réussite de nos travaux. Mes félicitations s'adressent également aux membres de votre Bureau. Soyez assuré que nos vœux les plus ardents vous accompagneront tout au long de cette session qui, nous en sommes convaincus, sera, sous votre présidence avisée, couronnée de succès.

Permettez-moi de rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, M. Srgjan Kerim, pour la qualité du travail accompli pendant son mandat.

Je voudrais par ailleurs saluer le Secrétaire général, Ban Ki-moon, et lui souhaiter le succès escompté dans l'accomplissement de la noble et

exaltante mission visant à raffermir et à consolider le rôle des Nations Unies. Ma délégation et moi-même voudrions l'assurer de notre entière coopération et de notre appui le plus total dans sa quête de solutions pacifiques aux problèmes que connaît le monde. Qu'il me soit permis d'exprimer au Secrétaire général la profonde gratitude ainsi que la reconnaissance de S. E. M. Laurent Gbagbo, Président de la République de Côte d'Ivoire, et du Gouvernement ivoirien pour son engagement personnel en faveur de la résolution de la crise dans mon pays. Le peuple ivoirien reste encore marqué par la visite de travail historique qu'il a effectuée du 23 au 24 avril 2008 en Côte d'Ivoire. Mon pays continuera à lui apporter son soutien et, à travers lui, à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, pour l'heureux aboutissement de sa mission.

C'est le lieu pour moi également d'exprimer la reconnaissance et la gratitude du Gouvernement et du peuple ivoiriens à la communauté internationale, en particulier au Gouvernement français, pour son engagement et ses efforts, à travers l'Opération Licorne, en faveur du retour de la paix en Côte d'Ivoire.

Je voudrais profiter de cette tribune pour rendre à nouveau un hommage solennel au facilitateur, M. Blaise Compaore, Président du Burkina Faso et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour ses efforts inlassables en faveur du processus de paix en Côte d'Ivoire, notamment dans le cadre du mécanisme de suivi de l'Accord politique de Ouagadougou signé le 4 mars 2007. Mes remerciements s'adressent également aux chefs d'État de l'Union africaine qui n'ont ménagé aucun effort pour la résolution de la crise qui secoue la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002.

Je voudrais réaffirmer ici solennellement la détermination de mon pays à sortir de la crise actuelle par l'organisation d'élections libres, ouvertes et transparentes. J'en veux pour preuve le démarrage effectif, le 15 septembre 2008, de l'avant-dernière phase du processus électoral que constituent les opérations d'identification des populations et des électeurs.

Les efforts déployés par la communauté internationale pour le retour de la paix en Côte d'Ivoire, en s'appuyant sur les organisations sous-régionales comme la CEDEAO et l'Union africaine, selon l'approche du Président Gbagbo pour le

règlement des conflits, portent progressivement leurs fruits et se traduisent sur le terrain par l'amélioration sur toute l'étendue du territoire des conditions de sécurité. C'est pourquoi mon pays apprécierait que l'ONU tienne compte de cette nouvelle donne pour envisager, de nouveau, la baisse de son indice de sécurité en Côte d'Ivoire.

Dans le même ordre d'idées, mon pays souhaiterait voir le Comité des sanctions du Conseil de sécurité donner une suite favorable à la requête faite par mon pays, le 26 septembre 2007, à cette même tribune, concernant la levée des sanctions individuelles imposées à certains citoyens ivoiriens. Je voudrais également renouveler, dans le cadre de la réorganisation de la nouvelle Armée républicaine appelée à sécuriser le pays et à maintenir l'ordre et la sécurité publique, la demande de levée partielle de l'embargo sur les armes, exprimée par le Président Laurent Gbagbo à cette même occasion.

Plus que jamais, notre Organisation devra prouver sa capacité de maintenir la paix et la sécurité internationales partout dans le monde. Dans cette optique, comme l'a indiqué le Président Laurent Gbagbo, lors du débat de haut niveau sur les relations entre l'ONU et les organisations régionales, l'Organisation universelle doit ouvrir largement les voies nouvelles de la paix dans le monde. En effet, le dispositif de l'Organisation des Nations Unies, élaboré à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour garantir la paix internationale, n'est plus adapté de nos jours. Dès lors, et comme le souhaitent de nombreux États Membres, la réforme de l'ONU s'avère nécessaire avec la clarification de ses objectifs et de ses missions.

C'est pourquoi ma délégation estime qu'après des années de travaux et de réflexion sur la réforme de l'ONU, le temps est maintenant venu de faire aboutir celle-ci. Malheureusement, s'agissant de la question de la réforme du Conseil de sécurité, s'il existe un consensus sur la nécessité d'augmenter le nombre des membres du Conseil afin de le rendre plus largement représentatif, des divergences d'approche subsistent autour de sa composition, de l'extension ou non du droit de veto à d'éventuels nouveaux membres permanents ou de l'amélioration de ses méthodes de travail. À cette fin, mon pays réaffirme son attachement à la Position commune africaine.

La recherche obstinée de la paix sera une vaine entreprise si les efforts visant à instaurer plus de justice dans les relations économiques internationales

demeurent inopérants. En d'autres termes, il n'y aura pas de véritable paix aussi longtemps qu'il existera des écarts intolérables de niveau de vie entre les différentes populations, d'une part, et entre pays développés et pays en développement, d'autre part.

À cet égard, je voudrais saluer les efforts entrepris par certains pays pour promouvoir la coopération économique entre eux et les États africains. Il s'agit, entre autres, des pays européens à travers l'Union européenne, du Japon, dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, de la Chine, à travers le Forum sur la coopération sino-africaine, des États-Unis d'Amérique, dans le cadre de la loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique, de l'Inde et de la Turquie, à travers les partenariats respectifs.

La mondialisation de l'économie, censée ouvrir de nouveaux horizons à la coopération internationale, n'a pas été, dans l'ensemble, bénéfique pour les pays en développement, en raison de la fragilité de leurs structures économiques. Il serait donc illusoire de penser que les seules forces du marché pourront favoriser le développement des États les plus pauvres. Il apparaît donc nécessaire de réguler les échanges commerciaux en adoptant des règles agréées à l'échelle mondiale, car seul un commerce international équitable pourra contribuer à l'expansion des économies sous-développées.

À cet égard, ma délégation déplore l'échec, au mois de juillet dernier, des négociations de l'Organisation mondiale du commerce qui devaient permettre de dynamiser la coopération internationale et créer les conditions permettant aux pays en développement de tirer profit d'une mondialisation basée sur le commerce et l'investissement.

Le problème de la dette constitue encore aujourd'hui un sujet de préoccupation pour de nombreux pays en développement. C'est la raison pour laquelle, je voudrais saluer ici toutes les initiatives fort louables prises en faveur de l'allègement de son poids sur les économies de ces pays.

La récente crise alimentaire, dont les effets néfastes ont été ressentis dans plusieurs États, invite la communauté internationale à aller au-delà de simples promesses pour agir de concert à travers des actions concrètes, des mesures novatrices, courageuses et, surtout, porteuses d'espoir pour trouver une réponse globale à ce problème désormais mondial.

Je voudrais, à cet égard, saluer la mise en place, par le Secrétaire général, de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, et relever, pour m'en féliciter, les efforts des pays en développement pour sortir de leur situation les populations les plus touchées.

Mon pays apprécie également la mise en œuvre du projet de réseau de centres d'excellence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement visant à renforcer la coopération Sud-Sud en matière de recherche scientifique dans le domaine agricole. C'est dans cette perspective que le Président Laurent Gbagbo préconise la mise en place d'un mécanisme de solidarité pour l'approvisionnement en produits alimentaires des pays importateurs par les pays producteurs et la création d'un fonds de stabilisation des produits alimentaires au sein des Nations Unies.

La crise de l'énergie que traverse le monde entier, outre ses effets pervers, fait apparaître la fragilité des économies de bon nombre de pays. Si le développement des biocarburants apparaît comme une alternative aux énergies fossiles, dont on note avec inquiétude l'épuisement, il apparaît indispensable que ce développement ne se fasse pas au détriment de l'agriculture dont la vocation essentielle reste de nourrir les populations du monde. C'est pourquoi, dans l'intérêt des populations actuelles et des générations futures, il convient de mener des réflexions vastes et profondes sur l'adoption et le développement de sources d'énergies nouvelles et renouvelables.

Au regard de ces crises et difficultés auxquelles l'humanité se trouve de plus en plus confrontée, la communauté internationale doit, plus que jamais, s'engager à traduire en actes l'idéal de solidarité et de coopération contenu dans la Charte afin de redonner à l'Organisation des Nations Unies toute sa crédibilité. Cette solidarité devrait d'abord se manifester par le respect de l'engagement pris par les pays industrialisés de consacrer au moins 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement.

À cette fin, je voudrais saluer toutes les initiatives susceptibles d'aider les pays en développement en général, et les pays africains en particulier, à sortir de leur situation économique actuelle. La mise en œuvre diligente du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dont les principaux objectifs visent à lutter contre la pauvreté s'inscrit dans cette approche. C'est sur cette

note d'espoir que ma délégation en appelle à la communauté internationale pour la recherche de solutions aux défis actuels dans une Organisation des Nations Unies plus démocratique, à l'écoute de tous et de chacun de ses membres.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nur Uulu Dosbol, Secrétaire d'État du Kirghizistan.

M. Dosbol (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et je souhaite que, sous votre conduite, les travaux de la soixante-troisième session soient couronnés de succès. Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude à Srgjan Kerim qui a dirigé avec brio les travaux de l'Assemblée générale à sa précédente session.

Aujourd'hui, il est de plus en plus important de voir en l'ONU un forum international universel à même de contribuer grandement au renforcement de la paix et de la sécurité. La réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement et la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) nous donnent toutes les raisons de penser que les efforts conjoints peuvent déboucher sur des mesures appropriées pour régler les crises actuelles, et que la présente session de l'Assemblée générale contribuera elle aussi à la réalisation des OMD.

Dans les conditions actuelles, à l'heure où des changements rapides se produisent dans le monde entier, il est de plus en plus important d'améliorer le rôle de l'ONU et l'efficacité de son action. Ainsi, raffermir davantage l'autorité ainsi que le potentiel de l'Organisation exige que nous poursuivions la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies afin qu'il puisse, avant tout, être le garant de la paix et de la sécurité internationales et répondre avec efficacité et souplesse aux problèmes existants.

La question la plus importante à nos yeux est le renforcement du Conseil de sécurité dans l'action qu'il mène afin de préserver l'ordre et la tranquillité à l'échelon international. En plaidant en faveur de l'élargissement du Conseil et de l'amélioration de ses méthodes de travail, la République kirghize estime que la réforme du Conseil doit se fonder sur les principes d'universalité, d'efficacité et de représentation géographique équitable.

Pour sa part, la République kirghize continuera de contribuer autant que possible au maintien de la paix et de la sécurité. À cet égard, nous voudrions réaffirmer que pour la première fois, notre pays a annoncé sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2012-2013. Consciente de l'ampleur des responsabilités des membres siégeant au sein de cet organe essentiel de l'ONU, la République kirghize ne ménagera aucun effort pour régler les problèmes avec lesquels le monde est aux prises.

Les changements rapides qui se produisent dans le monde n'ont pas épargné la République kirghize. Les défis tels que les changements climatiques ainsi que les crises alimentaire et énergétique montrent à quel point il est important de déployer des efforts collectifs, aussi bien au niveau régional que mondial. Ces circonstances mettent clairement en évidence le rôle de l'ONU et d'autres organisations régionales dans l'intensification des efforts visant à mettre en place de mécanismes efficaces permettant de prévenir l'apparition de problèmes et de menaces et d'y réagir.

On le sait, les ressources en eaux de l'Asie centrale proviennent de hauts glaciers de montagne et des vallées enneigées du Kirghizistan. Pourtant, au début de cette année, nous nous heurtions déjà aux conséquences du réchauffement climatique et connaissions une période de pénurie d'eau, ce qui a eu un impact négatif sur l'approvisionnement en électricité des marchés intérieurs et extérieurs. La situation environnementale est également aggravée par le fait que dans notre pays, des séismes, des glissements de terrain et des inondations se sont produits de manière répétée ces dernières années, et que dans de telles conditions, le fait que notre pays dispose d'un nombre considérable de sites d'entreposage de déchets radioactifs représente une menace grave non seulement pour notre sécurité nationale, mais également pour la sécurité de la région.

Comme l'expérience acquise au niveau international le démontre, la paix et la sécurité ne peuvent être maintenues sans l'établissement des conditions indispensables à une vie décente. Afin de réaliser, simultanément, la sécurité et les objectifs de développement, la communauté internationale doit adopter une politique plus équilibrée. Elle doit accorder continuellement une attention particulière aux questions relatives au maintien de l'ordre dans la société.

Je voudrais, du haut de cette tribune, remercier tous les États Membres de l'ONU de leur appui unanime à l'initiative du Président de la République kirghize, Kurmanbek Bakiev, consistant à proclamer le 20 février Journée mondiale de la justice sociale. L'application de politiques de justice sociale vise à assurer le développement durable du potentiel humain et l'amélioration des relations entre les États, afin d'éliminer la pauvreté, parvenir à l'égalité des sexes et régler les problèmes que posent les migrations.

Nous remercions les États Membres de l'appui qu'ils ont apporté, lors de la session précédente de l'Assemblée, à la résolution 62/196 sur le développement durable dans les régions montagneuses, sur lequel se tiendra le Sommet mondial de Bichkek pour la montagne dont l'objectif est d'évaluer les activités de la communauté internationale s'agissant du développement durable des montagnes. Je voudrais, à cette occasion, réitérer notre invitation aux pays qui voudraient prendre part à ce forum international, et exprimer l'espoir que les membres appuieront activement cette initiative de la communauté internationale.

Je voudrais m'arrêter sur quelques questions qui intéressent particulièrement la délégation kirghize. Malheureusement, il existe encore des sites d'entreposage de déchets radioactifs en République kirghize. C'est pour nous une priorité que de bien les entretenir et de prévenir des catastrophes environnementales dans la région. Nous sommes reconnaissants au Programme des Nations Unies pour le développement, qui s'est sérieusement penché sur la nécessité de régler ce problème. Je suis convaincu que lors du forum international coordonné par l'ONU sur le règlement des questions relatives à l'entreposage des déchets d'uranium qui se tiendra à Bishkek cet automne, la communauté internationale prendra, avec la coordination de l'ONU, des mesures efficaces, notamment en matière d'aide financière et technique, pour garantir leur sécurité.

Nous voudrions par ailleurs appuyer résolument la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, car elle contribuerait à renforcer la sécurité mondiale et régionale. À cet égard, nous espérons que la communauté internationale appuiera largement le projet de résolution y relatif durant la présente session de l'Assemblée.

Pour terminer, je voudrais faire observer que la communauté internationale connaît une période

difficile. Les États Membres doivent réaffirmer leur détermination à rechercher des solutions concrètes pour régler les problèmes les plus pressants de notre époque. La communauté internationale espère à juste titre que nous parviendrons tous à adopter des mesures permettant de renforcer efficacement l'ONU pour trouver les moyens de relever les défis du nouveau millénaire. Ainsi, il nous faut faire tout notre possible pour que la présente session de l'Assemblée générale reste dans les mémoires comme la session de la réforme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Giadalla A. Ettalhi, chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur, de vous adresser les félicitations sincères de mon pays pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Nous avons bon espoir que votre expérience et votre sagesse feront que nos travaux seront couronnés de succès et donneront lieu à de nouveaux progrès sur les nombreuses questions importantes qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Srgjan Kerim, pour les efforts qu'il a consentis durant sa présidence de l'Assemblée générale à la session précédente. Nos remerciements vont également au Secrétaire général Ban Ki-moon pour son action sans relâche en vue d'appliquer les résolutions de l'ONU et d'atteindre les buts de la Charte.

L'humanité est confrontée à de nombreux problèmes et à de graves défis qui, si considérables soient-ils, ne seraient pas impossibles à surmonter si nous faisons montre de la volonté politique nécessaire et déployons des efforts concertés pour en venir à bout. Mon pays est conscient que la paix, la sécurité et la stabilité sont les pierres angulaires du progrès et du développement, en particulier en Afrique. Il met par conséquent tout en œuvre pour régler les différends en Afrique, comme il l'a fait au Tchad, en République centrafricaine et au Soudan. Mon pays contribue déjà, avec d'autres États africains et en vertu des résolutions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, aux initiatives menées pour mettre fin à l'insurrection sur l'île d'Anjouan, dans l'Union des Comores.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies reste une question de première importance pour la

communauté internationale. Elle est en effet devenue nécessaire en raison de la dynamique qui prévaut actuellement sur la scène internationale. Cependant, et bien que nous saluions les efforts du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité, qui était présidé par le Président de l'Assemblée générale à la session précédente, nous avons le sentiment que les progrès sont extrêmement lents du fait de vifs désaccords entre les divers groupes. Néanmoins, nous nous réjouissons du consensus obtenu autour des recommandations du Groupe de travail à composition non limitée à la fin de la soixante-deuxième session (décision 62/557). Toutefois, nous estimons qu'une véritable réforme de l'ONU devrait confier le pouvoir de décision à l'Assemblée générale, qui constitue le parlement du monde, et transformer le Conseil de sécurité en un organe exécutif qui ferait appliquer les décisions de l'Assemblée. Nous pouvons ainsi surmonter l'obstacle du veto, qui concentre le pouvoir de décision international dans les mains des cinq membres permanents du Conseil.

Mon pays appelle par conséquent à la tenue d'une séance de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réforme de l'ONU, qui se tiendrait dans un pays européen afin que tous les dirigeants du monde puissent y assister. Dans ce contexte, nous souhaitons insister sur le fait que l'Afrique, qui est le seul continent dépourvu de représentation permanente au Conseil de sécurité alors qu'il représente plus d'un quart de tous les membres de l'Organisation, mérite un siège permanent à égalité avec les autres régions géographiques. Cette représentation devrait être confiée à l'Union africaine, plutôt qu'à l'un de ses membres.

Nous sommes parvenus à mi-parcours de la période fixée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous tenons à dire notre préoccupation quant à l'incapacité de nombre de pays en développement et des pays les moins avancés, en particulier en Afrique, à atteindre les objectifs et nous affirmons qu'il est impératif que la communauté internationale honore ses engagements dans le domaine de l'aide au développement, qu'elle traite les problèmes liés au système commercial international, qu'elle rende l'Organisation mondiale du commerce plus efficace et qu'elle facilite l'adhésion des pays en développement à cette organisation.

À cet égard, nous avons vu avec satisfaction la tenue de la séance plénière de haut niveau de

l'Assemblée générale, le 22 septembre 2008, sur le thème des besoins de l'Afrique en matière de développement. Nous appuyons la déclaration politique adoptée à cette séance (résolution 63/1). Nous nous sommes également félicités de la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), organisée le 25 septembre 2008. En outre, nous attendons avec intérêt la conférence internationale de suivi sur le financement du développement afin d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha, et nous espérons qu'elle produira les résultats escomptés.

Dans ce contexte, mon pays a contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par sa proposition d'une « Route Kadhafi » à travers le désert, qui reliera les parties septentrionales du continent africain à ses parties occidentales et méridionales. Elle constituera une artère importante qui facilitera le commerce entre les pays du continent.

La corruption, les pots-de-vin, le blanchiment d'argent et la contrebande de fonds illégaux sont parmi les principaux obstacles au développement et à la réalisation des OMD dans les pays en développement, notamment en Afrique. Ces pays souffrent considérablement de la contrebande de fonds par-delà les frontières, qui les prive d'en bénéficier du fait qu'ils sont déposés dans des banques étrangères. Comme l'Assemblée générale l'a fait ressortir dans ses décisions, ces fonds doivent être renvoyés dans leurs pays d'origine. Il me faut aussi noter qu'il existe des sanctuaires qui sont associés depuis toujours à la confidentialité bancaire, à tel point qu'ils sont devenus des points de passage pour le blanchiment d'argent et des repaires de fonds volés et de richesses pillées.

Il n'est plus acceptable de garder le silence sur ces sanctuaires dont les institutions financières protègent l'argent généré par la corruption et le crime. Ces fonds sont souvent utilisés par des groupes terroristes et des organisations criminelles pour menacer la sécurité et la stabilité des États.

Mon pays a été parmi les premiers États à signaler la crise alimentaire. La Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, qui s'est tenue à Rome en juin, a constitué une réaction responsable de la part des dirigeants mondiaux à la crise alimentaire et à la hausse sans précédent des prix de l'alimentation, des produits de base et de l'énergie. Je voudrais à ce propos remercier le Secrétaire général

de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de leurs efforts dans ce domaine.

Pour affronter ce problème, mon pays a adopté des projets et programmes de développement qui visent à garantir la sécurité alimentaire par l'intermédiaire de meilleurs investissements dans le secteur agricole et d'un appui aux agriculteurs. Au niveau de l'Afrique, mon pays a alloué 5 milliards de dollars pour financer plusieurs projets de développement afin d'assurer la sécurité alimentaire dans plusieurs États sahélo-sahariens. Il est également en train d'établir un financement pour sept autres projets dans des pays africains.

La crise alimentaire est un thème qui préoccupe personnellement notre frère Mouammar al-Kadhafi, le Guide de la Révolution, lequel a présenté en juin, à la dixième session de la conférence au sommet de la Communauté des États sahélo-sahariens organisée au Bénin, son initiative visant à fournir de la nourriture et à atténuer la crise alimentaire en Afrique. L'initiative est basée sur la création d'un mécanisme autosuffisant et sur la mobilisation de machines et technologies modernes pour bonifier des terres et exploiter de vastes espaces en Afrique, grâce au lancement d'une campagne verte. Celle-ci permettra de cultiver de vastes étendues de terrain dans les États sahélo-sahariens par la mécanisation au lieu d'employer des méthodes traditionnelles.

Les pays développés peuvent aider l'Afrique à trouver une solution à la crise alimentaire en augmentant l'aide au développement agricole et l'investissement dans des entreprises telles que des barrages hydroélectriques et d'autres projets de développement autour des lacs, par exemple le lac Tchad. De tels investissements contribueront grandement au développement de l'agriculture sur le continent africain.

Les changements climatiques et leurs effets néfastes vont entraver les efforts de développement de nombreux pays en développement et fragiliser leurs acquis en la matière. La Libye compte parmi les États touchés par les changements climatiques puisqu'elle est située dans une zone géographique aride/semi-aride et que le désert constitue la majeure partie de son territoire. La Libye pâtit également de la désertification et du manque d'eau. La Libye a déployé des efforts constants pour relever ces défis, notamment avec le réseau du projet du grand fleuve créé par l'homme

pour surmonter les problèmes liés à la désertification et à la sécheresse.

Pour affronter les changements climatiques, il faut une action internationale efficace et bien coordonnée, reposant sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée, dont il a été convenu à la Conférence de Rio. Dans cette optique, nous appelons à une accélération des efforts pour parvenir à un accord international global permettant de s'attaquer aux causes profondes des changements climatiques et de proposer des mesures d'adaptation aux pays en développement.

Nous avons foi dans les buts de la Charte des Nations Unies, qui prône l'avènement d'un monde où règnent la paix et la sécurité. L'élimination des armes de destruction massive est un facteur essentiel de renforcement de la confiance et de promotion de la paix, de la stabilité et de la sécurité mondiales. Mon pays a volontairement abandonné tous ses programmes de mise au point d'armes de destruction massive internationalement interdites, tout en insistant parallèlement sur le droit d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Mais, nous nous opposons vigoureusement à l'application d'une politique de deux poids deux mesures concernant la question de la non-prolifération nucléaire. Nous condamnons toute discrimination entre les États dans ce domaine et nous préconisons que la région du Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes de destruction massive.

La Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel devrait être révisée afin de refléter les préoccupations d'un grand nombre de pays; on pouvait notamment faire obligation aux pays qui posent des mines de les enlever et de réparer les dommages causés, y compris en accordant des soins et une indemnisation aux personnes blessées et en remettant en état l'environnement endommagé.

Le terrorisme reste une source de préoccupation pour tous les membres de la communauté internationale. Malgré toutes les mesures prises pour le combattre, grâce à la coopération internationale mise en place sous les auspices de l'ONU, cette question constitue toujours un défi pour la communauté internationale et un obstacle à l'instauration du développement, de la sécurité et de la stabilité dans de nombreuses régions du monde.

L'élimination de ce phénomène exige l'adoption d'une définition spécifique du terrorisme. Le terrorisme ne doit pas être confondu avec le droit

légitime des peuples à résister à l'occupation étrangère et à revendiquer leur droit à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination. En outre, associer le terrorisme à une religion, une nationalité ou une culture particulière ne peut qu'attiser les conflits entre les civilisations, les religions et les cultures. Une telle situation est intenable et incompatible avec l'objectif de relations internationales fondées sur le respect mutuel entre les États, les cultures et les systèmes de gouvernement. À cet égard, nous voudrions souligner que les politiques et les pratiques d'occupation étrangère fondées sur la violation des droits de l'homme garantis par toutes les conventions et autres instruments internationaux constituent l'une des pires formes de terrorisme de notre monde moderne.

La Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, adoptée en 1951, offre une définition idéale du statut de réfugié, outre celle qui figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Il est donc regrettable que certains États utilisent cette notion pour camoufler leurs intentions à l'égard d'autres pays. Sous le prétexte de favoriser la démocratie et le respect des droits de l'homme, ce qui est en soi un noble objectif, ces pays ont accordé l'asile politique à tous ceux qui le demandaient, y compris des voleurs, des individus ayant pillé les richesses de leur pays, des fugitifs tentant d'échapper à des poursuites judiciaires et des terroristes, leur permettant de poursuivre leurs activités subversives contre leur pays d'origine. Mon pays estime qu'il est de la plus haute importance de définir des critères et des instruments de contrôle internationaux régissant l'asile politique, tout en respectant scrupuleusement les droits de l'homme. Nous pensons également que ces critères et ces instruments de contrôle pourraient avoir un impact positif sur la lutte contre la corruption et le terrorisme, tout en favorisant la démocratie et en prévenant les conflits armés.

Les Palestiniens continuent de souffrir sous l'occupation israélienne, qui dure depuis maintenant plus de 60 ans et soumet les Palestiniens aux pires formes d'oppression et de destruction dirigées contre des civils. L'instauration de la paix et de la stabilité dans la région est entravée par le siège injuste imposé par les forces d'occupation israéliennes à 1,5 million de Palestiniens dans la bande de Gaza et par la poursuite des activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, au mépris et en violation délibérée des principes du droit international humanitaire et des

principes des droits de l'homme, associés aux politiques de démolition de maisons, de confiscation des terres, de déplacement des populations et d'intensification des arrestations.

De fait, la paix et la stabilité dans cette région ne pourront être possibles qu'avec le retour de tous les réfugiés palestiniens dans leur patrie et avec l'établissement d'un État démocratique sur la terre de Palestine, où arabes et juifs pourront vivre ensemble en jouissant des mêmes droits et des mêmes obligations, ainsi que l'a proposé notre frère, le Guide de la révolution, dans son dernier livre.

Mon pays a toujours insisté sur le fait qu'il ne peut y avoir de paix globale au Moyen-Orient tant que l'occupation israélienne du Golan syrien et des territoires libanais n'aura pas cessé. Dans ce contexte, nous renouvelons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle exige et surveille le retrait des forces d'occupation israéliennes de toutes les terres arabes occupées et pour qu'elle veille à ce que leurs propriétaires légitimes soient indemnisés pour les dommages subis à la suite de cette occupation.

Mon pays se félicite de l'amélioration tangible de la situation en matière de sécurité en Iraq. Il estime que la stabilité de ce pays frère dépend de l'instauration d'une réconciliation nationale authentique qui permettrait de surmonter les divergences sectaires et religieuses et conduirait au retrait des forces étrangères.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation en Somalie. Mon pays estime que la communauté internationale devrait rapidement déployer des forces dans ce pays, en coordination avec l'Union africaine, afin de protéger les civils et les travailleurs humanitaires et de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti, et de mettre ainsi un terme aux longues souffrances du peuple somalien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa, chef de la délégation de la République de l'Équateur.

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je suis très honorée de prendre la parole devant l'Assemblée au nom du Gouvernement de la révolution citoyenne, du Président Rafael Correa Delgado, et du peuple équatorien, en ces temps de paradoxe marqués à la fois par la crise et l'espoir.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Président de l'Assemblée et ancien Ministre des affaires étrangères du Nicaragua, Père Miguel d'Escoto Brockmann, de vous transmettre les salutations fraternelles du peuple et du Gouvernement équatoriens et leurs félicitations pour votre élection à une si haute fonction. Nous convenons avec vous de la nécessité de donner la priorité à la lutte contre la pauvreté et d'accorder une attention particulière aux questions d'actualité que sont les changements climatiques, la crise énergétique et alimentaire, les droits de l'homme, le désarmement, les droits des femmes et des enfants, la préservation de la biodiversité et de la diversité culturelle.

Avec la fin de la guerre froide, nous avons cru, non sans raison, que l'affrontement entre deux modes de vie et deux grandes puissances allait céder la place à la recherche d'une solution aux problèmes économiques et sociaux les plus pressants de la planète. Deux décennies se sont écoulées depuis cette date historique, et nous constatons avec préoccupation que les crises se sont aggravées, que la cohésion sociale est de plus en plus difficile à atteindre, que les nouvelles menaces contre la sécurité se sont accrues, et que le recours à la force et le nombre de conflits ont augmenté.

Mon pays est convaincu qu'il est indispensable de renforcer le système multilatéral dans le monde d'aujourd'hui. Nous n'avons pas d'autre choix pour garantir la paix et la sécurité dans le monde que de renouveler notre décision politique de progresser dans la réforme du système des Nations Unies, et en particulier celle du Conseil de sécurité. Cette année, nous avons fait un pas considérable dans cette direction avec l'adoption de la décision 62/557 de l'Assemblée générale, qui fournit un cadre général pour faire avancer les négociations, et nous espérons qu'il en sera ainsi.

Le débat sur la nécessité d'élargir la composition du Conseil de sécurité et la nécessité de démocratiser ses méthodes de travail et de les rendre plus transparentes et moins exclusives a montré qu'il s'agissait là, sans nul doute, des éléments fondamentaux de ce processus de réforme. Cependant, en même temps, nous ne devons pas oublier un autre élément essentiel pour redonner à l'ONU le rôle qui lui revient, à savoir renforcer l'Assemblée générale, l'organe démocratique et représentatif par excellence de l'Organisation.

Nous ne devons pas non plus oublier qu'aucun processus de réforme ne sera complet s'il n'est pas prévu de démocratiser les organisations qui forment le système des Nations Unies. Au XXI^e siècle, on ne peut pas continuer à travailler avec un système dans lequel la plupart des pays n'ont pas accès aux organes de décision en raison du maintien de structures adaptées à des situations et des circonstances historiques différentes. Nous devons sans tarder bâtir un système multilatéral qui réponde de manière efficace et opportune aux défis actuels et qui reconnaisse les principes fondamentaux du droit international, tels que l'égalité souveraine des États. Seule une réforme profonde pourra redonner à l'ONU le rôle de premier plan qui lui appartient sur la scène internationale.

Il est incompréhensible que les pays Membres de cette organisation appuient, au titre des opérations de maintien de la paix, des budgets qui atteignent des milliards de dollars, tout en se montrant très réticents à accroître les budgets des programmes de développement, notamment les programmes relatifs à des questions fondamentales comme la lutte contre la pauvreté, le VIH/sida, le paludisme ou les effets des changements climatiques. Les citoyens de nos pays commencent à nous demander de rendre des comptes sur les ressources que nous apportons tous les ans à cette organisation et les résultats que nous obtenons. C'est pourquoi la proposition du Président de l'Assemblée générale de lancer une réforme véritablement approfondie et démocratique de cette organisation nous paraît judicieuse.

Il est absolument indispensable d'œuvrer en faveur du développement, de parvenir à réduire la pauvreté et de répondre de manière appropriée aux besoins de millions d'êtres humains qui aujourd'hui se débattent dans la misère et le désespoir pour garantir la paix et la sécurité. C'est pourquoi mon pays accorde une priorité élevée aux politiques économiques et sociales qui visent à remédier aux inégalités dans la répartition des revenus et des emplois, et à garantir le droit de la population à la santé, à l'éducation et à la sécurité sociale. Ces efforts doivent être accompagnés d'un soutien décisif et efficace de la part des pays développés, grâce à une hausse considérable de l'aide publique au développement. Cette coopération ne peut être soumise à aucune condition mais doit compléter les efforts nationaux fondés sur des politiques de développement souveraines.

Il reste encore beaucoup à faire, cependant, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le

développement (OMD). Comme nous l'avons dit dans de nombreuses enceintes, l'Équateur considère que les OMD représentent le minimum vital et qu'il nous faut aller plus loin. Dans notre pays, nous avons laissé derrière nous le concept dépassé fondé sur les indices de croissance et sur le marché, et nous nous employons actuellement, avec des résultats surprenants, à améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de l'Équateur. Nous avons promu le concept du « bien vivre » (vivre bien), qui signifie vivre dans la dignité, conformément à nos valeurs culturelles et en harmonie avec la nature.

L'Équateur et, j'en suis convaincue, tous les pays en développement, espèrent que la Conférence de Doha sur le financement du développement aboutira à des résultats positifs pour nos pays, tels que l'accès au financement extérieur pour le développement, l'allègement du fardeau du service de la dette, la réforme des institutions financières internationales et l'alignement effectif de l'aide publique au développement sur les politiques et stratégies nationales adoptées souverainement, ainsi que l'engagement ferme des pays donateurs d'octroyer au moins 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement. Les pays à revenu intermédiaire méritent une attention particulière car ils abritent plus de 41 % des pauvres de la planète.

L'ONU devrait promouvoir activement la coopération Sud-Sud. Nous pensons que la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud de l'ONU convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour 2009 est la preuve du rôle que l'Organisation doit jouer en la matière. Ce sera une excellente occasion de renforcer et d'élargir cette importante coopération.

Le développement économique et social doit également occuper une place privilégiée dans les travaux de l'ONU. Sans le respect total des engagements pris, sans une véritable prise en compte de nos besoins sur la base de nos propres programmes de développement, nous ne pourrions pas parler de paix et de sécurité internationales.

L'Équateur souhaite souligner, à ce stade, le rôle primordial que doivent jouer à cet égard et dans d'autres domaines le Groupe des 77 et la Chine, ainsi que le Mouvement des pays non alignés, dont la dernière réunion ministérielle, qui a eu lieu à Téhéran (Iran), en juillet 2008, nous a donné l'occasion de réaffirmer notre conviction de l'utilité de ce mécanisme important de concertation politique pour

que les intérêts de nos pays soient pleinement pris en compte.

De même, l'Équateur accorde une importance particulière au rôle qui revient à l'ONU dans l'établissement d'un ordre mondial fondé sur le respect du droit international, les normes et les principes dans la Charte, la promotion et le respect des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Mon pays appuie les actions mises en œuvre par l'ONU pour faire face aux graves problèmes de sécurité auxquels nous sommes confrontés, tels que la lutte contre le terrorisme, le problème mondial des drogues et la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Nous nous félicitons à cet égard des résultats positifs obtenus récemment durant le premier examen sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Mon pays continuera à apporter tout son soutien à ces initiatives importantes.

L'Équateur appuie également les négociations qui devraient aboutir à l'adoption d'une convention juridiquement contraignante sur le terrorisme. Cependant, nous estimons qu'étant donné l'importance et les implications de la question, cette convention doit imposer à tous les États, expressément et sans aucune ambiguïté possible, l'obligation de circonscrire la lutte contre le terrorisme dans le cadre du droit international, des droits de l'homme, du droit international humanitaire et des principes et normes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

La lutte contre le terrorisme ne peut servir de prétexte à certains États pour ne pas s'acquitter de l'obligation de respecter les normes fondamentales du droit international, telles que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres États et la non-intervention dans leurs affaires intérieures. La violation des droits de l'homme de terroristes présumés, qui ont été torturés, détenus dans des prisons militaires clandestines et privés du droit élémentaire à la défense, constitue aussi un très grave précédent. Ces pratiques doivent être condamnées par la communauté internationale. La souveraineté et l'inviolabilité des territoires, l'abstention du recours à la force et la non-ingérence dans les affaires des autres États sont l'unique garantie d'une coexistence pacifique entre les peuples du monde.

L'Équateur accorde une priorité élevée aux actions entreprises par la communauté internationale pour amener les États à respecter leurs obligations en

matière de droits de l'homme. Nous considérons le Conseil des droits de l'homme, qui est en cours de consolidation, comme le mécanisme approprié pour préserver et protéger les droits de l'homme. Cet organe a amélioré considérablement ses méthodes de travail; mais il faut que tous les pays s'efforcent de mettre de côté leurs desseins politiques pour lui permettre de remplir effectivement les objectifs pour lesquels il a été créé.

L'Équateur considère que le système d'examen périodique universel établi par le Conseil est un pas dans la bonne direction. C'est pourquoi mon pays a été heureux d'être le deuxième pays du monde à se soumettre à cet examen, en avril 2008, ce qui lui a donné l'occasion de réaffirmer son engagement indéfectible en faveur du respect et de la protection des droits de l'homme. Nous avons pu faire part à la communauté internationale des avancées importantes réalisées dans la mise en œuvre de notre plan national des droits de l'homme, et nous avons pris, volontairement, des engagements supplémentaires.

L'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a marqué un tournant. Mon pays a participé activement aux négociations sur cet instrument majeur et se trouve aujourd'hui engagé dans sa mise en œuvre et son suivi, afin de contribuer aux politiques nationales visant à renforcer l'identité culturelle et l'exercice effectif des droits politiques, économiques et culturels des peuples et nationalités indigènes en Équateur.

La question des migrations est d'une importance toute particulière pour mon pays. Le Gouvernement équatorien applique par conséquent une politique migratoire globale, définie par le Plan national de développement humain pour les migrations, qui inclut des programmes, projets et mesures destinés à traiter les questions de migration dans leur totalité et à protéger les personnes migrantes, indépendamment de leur origine et de leur statut administratif sur le territoire d'un État.

La libre circulation des personnes est un droit qu'il faut protéger: je pense que tous les gouvernements ici représentés en conviennent. Cependant, sa réglementation doit rester parfaitement conforme aux principes du droit international humanitaire et aux droits fondamentaux des personnes migrantes. Pour reprendre les paroles du Président de mon pays, Rafael Correa Delgado, « il n'existe pas d'êtres humains illégaux, il n'existe que des pratiques

qui violent les droits des personnes ». À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par la directive « retour » de l'Union européenne et pensons qu'aujourd'hui plus que jamais, nos pays doivent s'unir pour exiger une véritable mise en œuvre des obligations émanant des accords internationaux sur les droits de l'homme et sur les migrations. L'émigration comme le retour doivent être l'expression d'une libre volonté.

La nouvelle Constitution équatorienne établit le principe de la citoyenneté universelle, de la libre circulation des tous les habitants de la planète et de la disparition progressive du statut d'« étranger », afin de transformer les relations d'inégalité entre pays, en particulier entre le Nord et le Sud. N'oublions pas que les migrations sont souvent la conséquence directe de modèles économiques fondés sur l'exclusion, dans lesquels le marché, l'accumulation et l'égoïsme masquent les véritables besoins des êtres humains.

Comme je l'ai déjà signalé, les principes fondamentaux qui guident le Gouvernement équatorien sont l'humanisme et la solidarité. C'est pourquoi mon pays a adopté, le 16 septembre dernier, une politique nationale sur l'asile, qui vise à offrir une aide complète aux personnes placées sous la protection de l'Équateur.

Nous respectons tous les engagements nationaux et internationaux que nous avons souscrits en matière d'asile, mais nous avons besoin de la pleine coopération de la communauté internationale. L'Équateur est actuellement, ne l'oublions pas, le pays de l'hémisphère occidental où les personnes ayant besoin d'une protection internationale sont les plus nombreuses. Selon des études actualisées du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, environ 200 000 ressortissants colombiens nécessitant une protection internationale se trouvent sur le territoire équatorien. L'Équateur applique en ce moment un processus d'inscription élargi qui va apporter une aide concrète à des milliers de frères colombiens ayant un besoin urgent de protection internationale.

La gravité de la crise alimentaire est un sujet dont nos pays doivent débattre de manière approfondie et dont toutes les dimensions doivent être prises en compte. Sur ce point, l'Équateur considère que l'existence de subventions et autres distorsions des échanges commerciaux portent gravement atteinte à l'agriculture des pays en développement. L'Équateur approuve donc vivement la proposition d'organiser une

réunion spéciale sur ce thème au cours de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas ignorer la crise actuelle du système financier, qui mériterait également une attention particulière de la part de notre Organisation. Cette crise est une preuve supplémentaire de la décadence du système économique en vigueur qui, en faisant passer le capital spéculatif avant le capital productif, nuit au bien commun et aux possibilités de développement de la plus grande partie du monde. Ce n'est pas un pays qui est en crise, c'est tout le système capitaliste, et cela appelle des réponses complètes et approfondies.

L'Équateur, dont la politique extérieure reflète le ferme engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, n'a pas seulement adhéré aux instruments internationaux adoptés en la matière : il soutient et met en œuvre toutes les actions requises pour assurer leur véritable mise en œuvre. Malheureusement, nous constatons avec inquiétude que certains pays n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et que d'autres, bien que parties au Traité, ne remplissent pas leurs obligations, notamment concernant le désarmement et la destruction de leurs arsenaux. Dans ce contexte, l'Équateur se félicite de l'adoption à Dublin, en juillet dernier, de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui interdit l'emploi, le stockage et la fabrication de ces armes. Mon pays signera la Convention lors de la cérémonie qui aura lieu à Oslo le 3 décembre 2008.

Parmi les autres sujets de vive préoccupation pour mon pays figurent le crime organisé transnational et ses ramifications : production et trafic illicite de stupéfiants, conception, fabrication et trafic illicite d'armes légères, traite des êtres humains. Les Nations Unies, selon nous, ont pris des mesures décisives sur ces questions en adoptant des conventions internationales qui permettent à nos pays de lutter ensemble contre ces fléaux. Nous estimons indispensable de pouvoir compter sur une coopération internationale adéquate et équitable, coopération qui, comme je l'ai signalé, doit répondre aux besoins de nos pays et avoir pour but de soutenir les politiques nationales.

L'Équateur a la conviction qu'un système multilatéral fort et efficace est le seul moyen de surmonter les problèmes auxquels le monde est confronté, et surtout de garantir le bien-être des

peuples et la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous avons le devoir de transformer l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, j'ai le plaisir d'annoncer au monde que l'Équateur a réalisé un nouveau pas vers le renforcement de sa démocratie. Hier, le peuple équatorien a approuvé à une forte majorité sa nouvelle Constitution, nouveau pacte social fondé sur une relation nouvelle entre État, économie et politique, créant un nouveau modèle de développement centré sur le bien-être humain et sur un rapport harmonieux à la nature.

Le Président (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Carsten Staur, chef de la délégation danoise.

M. Staur (Danemark) (*parle en anglais*): Mon gouvernement adhère pleinement aux remarques exprimées par le Secrétaire Général à l'ouverture de ce débat: notre monde est à la veille d'une profonde transition. Les problèmes que nous rencontrons sont devenus beaucoup plus complexes, les difficultés beaucoup plus liées à la coopération qu'à la confrontation. Dans la majeure partie du monde, la qualité de vie s'est très fortement améliorée ces dernières décennies; il reste cependant des défis à relever, tout particulièrement en Afrique subsaharienne. De nouvelles problématiques, telles que le changement climatique, les migrations, l'augmentation du prix de l'énergie et des denrées alimentaires et l'instabilité financière, pourraient toutes donner lieu à des conflits tenaces et à une polarisation plus complète.

Comme le Président Sarkozy l'a affirmé la semaine dernière en sa qualité de Président de l'Union européenne, poursuivre la réforme de l'Organisation des Nations Unies est indispensable pour renforcer sa capacité à mener à bien sa mission essentielle, qui est et reste de résoudre les problèmes. Nous devons continuer à progresser vers la cohérence de tout le système et vers l'application du principe de l'unité d'action des Nations Unies. S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, le Danemark salue la décision d'entamer des négociations intergouvernementales dans un avenir proche. À l'élection des membres du Conseil de sécurité, le mois prochain, l'Islande se portera candidate au nom de tous les pays nordiques. Nous soutenons fortement la candidature de l'Islande.

S'agissant du changement climatique, les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur

l'évolution du climat ont suscité un consensus international sur la nécessité d'agir. Ce consensus a été favorisé par la détermination du Secrétaire Général à promouvoir une action au niveau mondial, articulée autour de l'ONU, pour enrayer le changement climatique.

Il n'y a aucune incompatibilité entre la croissance économique et la protection de l'environnement. La grande difficulté consiste à établir un cadre de limitation des émissions de carbone, dont les éléments essentiels sont une meilleure efficacité énergétique, un recours accru aux énergies renouvelables, le piégeage et le stockage du carbone et le développement d'un marché mondial du carbone.

En 2009, Copenhague accueillera la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique. L'objectif sera de parvenir à un accord qui fasse suite au Protocole de Kyoto pour en faire un instrument ambitieux et véritablement mondial. La dynamique en faveur d'un nouvel accord international, complet et ambitieux, sur les questions climatiques grandit de jour en jour.

Nous avons été témoins, ces dernières semaines, de nouvelles manifestations d'un terrorisme aveugle et cruel. L'odieux attentat terroriste qui a eu lieu à l'hôtel Marriott d'Islamabad, le 20 septembre, a entraîné la perte de nombreuses vies innocentes. La plupart de ceux qui sont morts étaient des Pakistanais, mais il y avait des victimes d'autres nationalités, dont un Danois. Ces attentats et d'autres ont eu lieu seulement quelques semaines après la réaffirmation par les États Membres de l'ONU de leur attachement à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons répondre à ces actes de fanatisme méprisables avec la plus grande détermination pour renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Tous les organes de l'ONU doivent se joindre à la lutte contre le terrorisme. Nous espérons qu'à la présente session l'Assemblée générale se mettra finalement d'accord sur une convention générale sur le terrorisme international. En outre, nous devons nous concentrer sur les garanties d'une procédure régulière et les sanctions, car il est de plus en plus évident que le manque de respect de ces garanties entrave l'efficacité du système de sanctions.

Soixante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de graves violations des droits de l'homme continuent de se produire. Des extrémistes essaient de provoquer un choc des

civilisations en insufflant méfiance et polarisation entre diverses civilisations, cultures et religions. Lutter contre ces tendances et promouvoir l'universalité des droits de l'homme constituent un défi majeur pour l'Organisation des Nations Unies.

Le nombre de conflits armés diminue régulièrement. L'ONU a joué un rôle majeur dans l'établissement de cette tendance positive. Cependant, plusieurs conflits difficiles et sanglants gardent une place prépondérante dans les préoccupations internationales.

En Afghanistan, des progrès mesurables ont été faits, mais la situation en matière de sécurité reste problématique. La corruption et les drogues sapent les progrès déjà faits et compromettent le développement à long terme du pays. Le Danemark a fortement augmenté son engagement au sein de la mission mandatée par l'ONU et dirigée par l'OTAN. Nous avons doublé l'aide au développement que nous fournissons à l'Afghanistan. Beaucoup a été fait déjà, mais l'ONU doit jouer un rôle plus important dans la coordination de l'engagement international. Un manque de succès en Afghanistan aurait de graves ramifications régionales.

En Afrique, le déploiement de l'opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour a été retardé pour différentes raisons, notamment les décisions du Gouvernement soudanais qui laisse les attaques et les meurtres se poursuivre. Les responsables des graves crimes commis au Darfour doivent être tenus comptables de leurs actes. La lutte contre l'impunité est une des conditions préalables à l'instauration d'une paix durable. Nous soulignons par conséquent la nécessité de respecter la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité et nous exprimons notre ferme appui à la Cour pénale internationale.

Au Zimbabwe, nous espérons que l'accord de partage du pouvoir ouvrira la voie à une paix durable et au retour à la démocratie et à l'état de droit, mettant fin aux souffrances de la population de ce pays.

En Somalie, la communauté internationale fait de son mieux pour améliorer la situation déplorable sur le terrain et les perspectives d'une solution politique à long terme. Le fléau de la piraterie est l'un des facteurs fragilisant la stabilité en Somalie. La marine danoise participe activement, avec les marines d'autres nations, à la recherche de solutions à ce problème qui se pose au large des côtes somaliennes et dans la région. Nous avons besoin d'intensifier nos efforts communs pour

envisager tous les aspects de la lutte contre la piraterie, notamment en renforçant le cadre juridique international pour le traitement des personnes détenues. Grâce au processus de Copenhague, le Danemark a pris la tête de l'action relative à la question plus vaste du traitement des détenus en période de conflit armé.

Au Moyen-Orient, malgré la persistance des violences, une diplomatie régionale et internationale efficace a contribué à rompre l'impasse politique au Liban. Les Palestiniens et le Gouvernement israélien progressent également. Nous demandons instamment aux parties au conflit du Moyen-Orient de respecter les engagements prévus dans la Feuille de route et de régler leurs différends conformément aux accords internationaux et à l'Initiative de paix arabe. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour condamner fortement les remarques inacceptables du Président iranien appelant à rayer Israël de la carte.

En Birmanie, le cyclone Nargis a tué plus de 100 000 personnes au début de cette année. La réaction lente et insuffisante du régime a démontré son mépris pour le bien-être de son propre peuple. L'ONU s'emploie activement à faire en sorte qu'un véritable dialogue politique s'engage entre le Gouvernement et l'opposition politique, et que tous les prisonniers politiques, dont Aung San Suu Kyi soient libérés. Nous appuyons fermement ces efforts.

En août, la guerre a éclaté dans le sud du Caucase. Le conflit en Géorgie a non seulement touché de façon dramatique la région, mais il a aussi manifestement des répercussions qui vont bien au-delà. Cependant, grâce en particulier à l'Union européenne et à sa présidence française, la communauté internationale a pu contribuer de manière constructive au processus. Désormais, c'est à toutes les parties au conflit de respecter les conditions établies dans l'accord en six points et l'accord de Moscou et d'agir dans un esprit positif pour trouver des solutions à long terme au conflit, de façon pacifique et en respectant également l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Cette année, un nouveau pays est apparu dans les Balkans. L'ONU a joué un rôle considérable pour promouvoir le développement du Kosovo et est toujours présente au Kosovo par l'intermédiaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), une nouvelle contribution importante étant apportée par l'UE pour ce qui est de l'état de droit avec la Mission « État de droit » menée

par l'Union européenne au Kosovo. En reconfigurant la MINUK, l'ONU a fait preuve de pragmatisme et de sa volonté de coopérer activement avec l'UE. Un peu plus tard cette année, l'ONU devrait transférer à la mission de l'UE les tâches relatives aux questions d'état de droit et nous nous en félicitons.

Les bons offices du Secrétaire général, les efforts de médiation et de prévention des conflits de l'ONU et ses opérations de maintien de la paix, qui comptent désormais 19 missions et plus de 130 000 fonctionnaires, constituent toujours les piliers de l'action de l'ONU en faveur de la paix et de la sécurité. Cependant, nous devons améliorer la capacité du système des Nations Unies à prêter assistance aux pays qui sont dans les premières phases de la reconstruction après un conflit et aux pays dotés d'institutions très faibles qui risquent de basculer facilement dans le conflit. Cela signifie que nous devons construire un pont plus solide pour passer de l'aide humanitaire, des bons offices politiques et des efforts de maintien de la paix aux opérations initiales de relèvement et aux activités de consolidation de la paix, de reconstruction et d'assistance transitoire visant à assurer la poursuite du processus d'édification de l'État et à éviter la reprise du conflit ou le retour du chaos dans les États faibles. La création de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix a été importante pour renforcer les capacités de l'Organisation et lui donner les moyens de construire et traverser ce pont, mais pour l'instant, ce n'est qu'une passerelle. Pour réaliser cet ouvrage d'art, il faudra beaucoup plus de réflexion et de travail de qualité notamment de la part des fonds et des programmes.

Au Sommet mondial de 2005, le concept de la responsabilité de protéger a été entériné. Nous devons développer plus avant ce concept et veiller à ce que les États fassent de leur mieux pour protéger leurs propres citoyens contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Nous devons examiner ce que la communauté internationale et l'ONU peuvent faire pour aider les États à respecter ces obligations et nous devons songer aux moyens qui sont à la disposition de la communauté internationale lorsque des États ne font manifestement rien pour protéger leurs populations.

La semaine dernière, un nombre impressionnant de chefs d'État et de gouvernement a participé à la première réunion de suivi de haut niveau sur l'application de la Déclaration du Millénaire et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement (OMD). Nous avons pris du retard, mais nous sommes sur la bonne voie. Nous devons tous faire un effort supplémentaire si nous voulons réussir et nous devons bien choisir nos priorités. Il est essentiel, sur le plan social, politique et économique, de mettre particulièrement l'accent sur l'autonomisation des femmes. Il est crucial d'accroître les investissements en faveur des femmes pour tous les OMD et dans tous les secteurs. L'égalité entre les sexes est un droit de l'homme fondamental, et c'est aussi « intelligent » d'un point de vue économique. C'est pourquoi, le Gouvernement danois a lancé un appel spécifique à l'action en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

La gouvernance est une autre constante, qui pourrait déterminer le succès ou l'échec pour tous les pays. Une bonne direction politique, des institutions démocratiques, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales s'imposent non seulement au plan national, mais aussi au plan international. La primauté du droit dans les relations internationales, une importance particulière étant accordée au respect des principes fondamentaux du droit international, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre l'impunité, est un élément clef de la paix et la stabilité internationales. Les preuves en sont nombreuses et claires et nous devons bien cibler nos efforts.

Une autre chose est tout aussi claire, dans un autre domaine. L'Afrique subsaharienne est en retard dans sa progression vers la réalisation des OMD. Le Gouvernement danois a par conséquent établi une Commission internationale de haut niveau sur une coopération efficace pour le développement avec l'Afrique. L'objectif de cette commission, à laquelle participent un certain nombre de dirigeants africains et des hauts fonctionnaires de l'ONU, est de présenter des recommandations créatives et concrètes concernant un groupe représentatif de jeunes, l'emploi et la croissance économique. D'ici à mai 2009, la Commission présentera ses idées et ses propositions concrètes sur la façon dont les pays africains et la communauté internationale peuvent relever ces défis avant l'examen en 2010 de l'état d'avancement de la réalisation des OMD.

En conclusion, je voudrais réaffirmer l'interdépendance et la corrélation entre les questions que j'ai mentionnées. Il ne peut y avoir de développement sans sécurité et droits de l'homme, et vice versa. Des progrès sont nécessaires dans tous les

domaines si nous voulons progresser en tant que communauté mondiale. Et nous devons progresser – dans le domaine du développement, dans le domaine de la paix et de la sécurité, dans le domaine des droits de l’homme et dans les nombreux domaines qui dépassent les frontières. Cela ne sera toutefois possible que grâce à la coopération multilatérale dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, la non-

prolifération, les pandémies et les changements climatiques. Le multilatéralisme est notre seule réponse aux défis, risques et possibilités résultant d’un monde interdépendant et d’un univers mondialisé. Il est de notre responsabilité de faire en sorte que l’ONU soit dotée des moyens requis pour relever les défis mondiaux et exploiter les possibilités mondiales.

La séance est levée à 13 h 10.